

# 1. COMMUNE DE MONTREUX

---

## Séance du 10 décembre 2008

**Président** : M. Salvatore GIANNONE  
**Secrétaire** : Mme Charlotte CHEVALLIER  
**Scrutateurs** : M. Rolf GOSEWINKEL  
M. Jean-Michel TALON  
**Huissier** : M. Jacques PITTET

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 10 décembre 2008 à 18h00, en la salle des Fresques du Château du Châtelard à Planchamp.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2008.
2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller communal en remplacement de :
  - 2.1. M. Yves Mucha (ml), démissionnaire.
3. Communications du Bureau.
4. Correspondance.
5. Communications de la Municipalité.
6. Motions, postulats et interpellations déposés.
7. Rapports des commissions :
  - 7.1. sur le projet de budget communal ordinaire pour 2009 (26/2008) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;
  - 7.2. relatif à la motion de M. Olivier Gfeller « demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune » (19/2008) (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier) ;
  - 7.3. sur le projet budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (21/2008) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
  - 7.4. sur le projet de budget 2009 du Fonds culturel Riviera (25/2008) (rapp. : M. Yves Cornaro) ;
  - 7.5. relatif à l'adhésion à un réseau d'accueil de l'enfance « Réseau Enfance Montreux & environs REME », en conformité avec la loi sur l'accueil de jour des enfants LAJE (22/2008) (rapp. : Mme Jacqueline Pellet) ;

- 7.6. projet de plan de quartier « Rue Gambetta & Rue du Port » à Clarens (27/2008) (rapp. : M. Olivier Gfeller – rapp. Minorité M. Bernard Gardiol) ;
  - 7.7. sur l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera (28/2008) (rapp. : M. Jean-Marc Forclaz) ;
  - 7.8. L'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.-- pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la piscine de la Maladaire (29/2008) (rapp. : M. Anthony Huys).
8. Préavis de la Municipalité :
- 8.1. sur le projet pilote « Projet urbain » de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de Fr. 135'000. -- correspondant à la participation de la Commune de Montreux (31/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 5 janvier 2009 à 19 h. 00) ;
  - 8.2. relatif à l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) (contrat de durée déterminée) (32/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mardi 13 janvier 2009 à 18 h. 00).
9. Rapport de la Municipalité :
- 9.1. sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Nicolas Gudet « pour un recours systématique à des procédures de concours ouvertes dès la conception des grands projets urbains communaux » (33/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mercredi 14 janvier 2009 à 18 h. 00) ;
10. Rapport-préavis de la Municipalité :
- 10.1. sur ses réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit d'exploitation de Fr. 180'000,- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux » (30/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mardi 6 janvier 2009 à 19 h. 00) ;
11. Développement des motions suivantes :
- 11.1. de M. Pierre-André Spahn demandant modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants ;
  - 11.2. de M. Pierre Rochat « Pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot ».
12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
13. Autres objets s'il y a lieu.

---

Monsieur le Président Salvatore Giannone déclare ouverte la séance du Conseil communal de Montreux du 10 décembre 2008.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'art. 68 al. 3 RCcom, d'implorer la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

M. le Président salue la Municipalité qui assiste à notre séance hormis M. Jean-Claude Doriot, excusé.

Il salue ensuite :

- Monsieur le Secrétaire municipal.
- La secrétaire suppléante du Conseil qui aujourd'hui supplée, la secrétaire en titre étant en charge du PV du PGA.
- Les membres du Bureau et notre huissier
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif.
- Le public qui assiste à nos travaux.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux. Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des art. 64 à 66 RCcom.

**Présences** : 90 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence** :

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal ;

Mmes Karine Chevallier, Monia Ferreira, MM. Michel Granato, Bernard Gret, Jacques Lecoultre, Aurelio Mastropaolo, Balarajan Rasu, Walter Schaublin.

**N'ont pas fait excuser leur absence** :

MM. Laurent Demartini, Patrick Grognoz.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2008**

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 8 § 8 prolonger la 1<sup>ère</sup> phrase ainsi : « ....des précédents intervenants, l'initiative traite d'un vrai problème ».

Page 29 § 5 modifier la deuxième phrase ainsi : « Ce dernier ne peut que relever l'excellence de l'exercice comptable effectué par la Municipalité ».

Page 8 § 6 à modifier comme suit la deuxième phrase : « Une interprétation systématique de la loi fait plutôt pencher la balance vers la seconde proposition, malheureusement pour l'initiative ».

Page 11 § 4 modifier la dernière phrase comme suit : « M. Staeger est donc conscient qu'il court à sa perte en maintenant son postulat, mais il transmettra aussi la question soulevée par son postulat à la commission de gestion ».

Page 12 § 1 modifier la dernière phrase comme suit : « ....car le travail en commission est un moment privilégié pour traiter de ces questions ».

Page 12 § 2 modifier la deuxième phrase comme suit : « .....elle en est arrivée à la proposition..... ».

Page 14 § 5 modifier la première phrase comme suit : « Renonçant à tenter une médiation entre MM. Wehrli et Buholzer, M. Gfeller estime aussi qu'il faut venir..... ».

Page 18 § 8 modifier l'avant-dernière phrase ainsi : « Cependant, la somme serait remboursée dès le jour ouvrable suivant ».

Page 17, 3<sup>ème</sup> § avant la fin de la page, modifier les deux dernières phrases comme suit : « En effet, tout le principe a été imaginé pour les personnes qui ont très peu de moyens. On constate que ces gens vont devoir payer le plein tarif pour ensuite aller récupérer un certain pourcentage de la somme en question ».

Page 17, 2<sup>ème</sup> § avant la fin de la page, modifier comme suit : « M. Gétaz estime que cette vision est promise à l'échec, en ce sens que les personnes qui sont les plus fragiles ne dépenseront pas par exemple Fr. 40.- dans l'idée de se faire embourser plus tard Fr. 20.- et ils renonceront ».

Page 23, point 8.7., § 5 modifier comme suit : « .....(suppression de Fr. 50'000.- d'honoraires dus à l'architecte) ».

Page 23 § 6 modifier comme suit : « ....quelque peu plus technique, lui plaît aussi..... ».

Page 20 § 9 , remplacer M. Antonio Di Tria par M. Domenico Silleri, car M. Antonio Di Tria n'assistait pas à la séance.

Page 22 § 6 modifier la dernière ligne comme suit : « .....avec un balai plutôt qu'avec une souris.... ».

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

## **2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE M. YVES MUCHA (ML), DEMISSIONNAIRE**

Au cours de sa séance du jour à 17h15, les membres du Bureau électoral ont proclamé élu M. Christophe Privet (ml) conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Privet prête serment devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Le Conseil prend acte de cette prestation de serment.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. le Président déclare qu'il y en a deux :

La première concerne le recours de M. Franz Weber : « Sauver Montreux 2 ». Lors de la séance de ce soir, le bureau du Conseil a décidé de donner mandat à la Commune par l'entremise de Maître Haldy pour répondre à ce recours, le délai étant fixé au 29 décembre 2008.

La deuxième concerne la séance du jeudi 11 décembre 2008, par rapport aux infrastructures qui ont été mises en place pour le PGA. Le bureau du Conseil a accepté également les dispositions qui ont été prises pour que cette séance se déroule dans les meilleures conditions possibles, au Centre des Congrès, avec mise en place du vote électronique et de façon à ce qu'elle puisse être filmée.

## **4. CORRESPONDANCE**

M. le Président, vu la nombreuse correspondance, décide de lire simplement les titres et de les annexer au procès-verbal.

Le premier courrier émane de M. Jean-Claude Doriot et concerne le terme de l'année politique qui a secoué notre commune sans précédent.

Le deuxième courrier vient de Mme Béatrice Goy et à pour objet la Rénovation de l'Avenue Rambert.

Le troisième courrier concerne une réponse adressée à M. Pierre Calame.

Le quatrième courrier émane de Mme Nicole Genevey et concerne la Construction de la jeunesse de Brent.

Le cinquième courrier est la lettre de démission du Conseil communal de M. Yves Mucha (ml).

Le sixième courrier émane de Mme Paule Fabbiani et à pour objet la Place Alice Riva à Clarens.

Le septième courrier vient de Mme Monika Coendet et concerne Montreux Info-Ville – Le Magazine de l'information politique, économique et culturelle.

Le huitième courrier est la lettre de démission du Conseil communal de M. Walter Schaublin.

Le neuvième courrier c'est une pétition qui émane de la Société des Intérêts des Avants et qui sera transmise à la Municipalité.

Le dernier courrier est une demande de M. Gérard Dufour concernant le jeton de présence du dernier Conseil de l'année, si Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers veulent bien verser leur jeton de présence en faveur de La Barque des Enfants.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

M. Caleb Walther relève que selon l'usage les lettres de démission doivent être lues.

M. le Président en donne donc lecture.

M. Stéphane Barbey demande également la lecture de la correspondance de M. Jean-Claude Doriot.

M. le Président en donne aussi lecture.

M. Bernard Kammer demande, au sujet du courrier de M. Gérard Dufour et en tant que caissier de « la Barque des enfants », ce que le Conseil communal va décider au sujet des jetons de présence.

M. le Président déclare qu'il ne peut pas décider pour l'ensemble des Conseillères et des Conseillers.

M. Pierre-André Spahn propose, afin de simplifier les choses, qu'une liste de présence circule et que ceux qui désirent donner leur jeton de présence la signent.

M. le Président décide de procéder de cette manière.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

**5.1. « Remise d'une médaille à M. Emil Steinberger »**

**5.2. « Travaux »**

M. le Président demande si la Municipalité a d'autres communications orales. M. le Syndic Pierre Salvi répond par la négative.

## **6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES**

Deux motions et trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Une question a été également posée par M. Daniel Manzini et elle sera traitée dans les divers.

La première motion déposée par M. Pierre-André Spahn, s'intitule : « Modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants ».

La deuxième motion déposée par M. Pierre Rochat porte le titre suivant : « Pour en finir au plus vite avec l'affaire Doriot ».

Les interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **7.1. sur le projet de budget communal ordinaire pour 2009 (26/2008) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-André Spahn tient à faire part de son agacement, en tant que membre de la commission des finances, de recevoir des réponses à des questions juste avant la séance alors que tous les services concernés ont répondu largement plus d'une semaine avant. Il ne sait pas où les réponses ont trainé. Elles ont été reçues deux heures avant la séance et n'ont donc pas pu être étudiées. Le travail en commission a été fait dans une ambiance très désagréable, il le regrette profondément et espère que c'est la dernière fois que cela se produit, que des documents trainent on ne sait où. Il espère que quand il y aura des questions, les réponses parviennent en temps opportun où que l'on dise qu'elles ne peuvent pas être données et à ce moment là les séances seront reportées.

M. Daniel Manzini en tant que membre de la commission des finances tient aussi à s'exprimer. On lui a reproché son abstention dans la mesure où une position devait être prise. Si être exigeant est une faute alors la commission des finances a fauté. Si être capable de porter un regard critique sur un budget est une faute alors la commission des finances a fauté. Si une demande de document complémentaire est une faute alors la commission des finances a fauté. Si une demande de renseignements complémentaires systématique lors des grandes variations entre les comptes et le budget est une faute, il fait référence à la page de droite du budget où il y a souvent des manques et des coquilles, alors la commission des finances a fauté.



Il est regrettable de constater que sur les Fr. 220'000.— du concept de communication, Fr. 100'000.-- sont alloués au site internet, sans aucune justification.

Sur un sujet aussi sensible que la cyberadministration, le manque de transparence s'apparente plus à un tour de passe-passe qu'à un vrai débat démocratique.

Notamment, un sujet sensible par rapport au postulat de Mme Jocelyne Bouquet, il y a également le dossier Info-Ville et il y avait le site internet pour Fr.100'000.-. Il est terriblement désagréable d'être obligé d'attendre l'information pour savoir que derrière cette augmentation de crédit sur le Concept de communication se trouvait le site internet.

Aujourd'hui il y a un préavis, et c'est dommage de devoir se fâcher pour obtenir les préavis. Alors pour conclure sous la forme d'une boutade, M. Daniel Manzini utilise la formule qu'il utilise avec sa belle-mère : « ce n'est pas parce que je n'aime pas ton gâteau aux poireaux que je ne t'aime pas ».

M. Olivier Mark déclare que dans le prolongement de la prise de position du centre droite, mais à titre personnel, la non prise de position de la commission des finances l'arrange, car il va aussi s'abstenir ce soir. Le projet présenté, tel qu'amendé, ne présente pas vraiment de volonté ferme d'économies, de volonté ferme de comprimer certaines dépenses qui pourraient l'être à son avis.

Il trouve que ce projet n'est pas assez rigoureux, pas assez travaillé, pas assez volontariste, et il ne le votera pas.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste a beaucoup discuté par rapport à l'interaction entre la commission des finances et la Municipalité. Au vu du vote final qu'elle lit en page 5 du rapport : « Les commissaires présents ont unanimement décidé de s'abstenir quant au vote des conclusions », le groupe socialiste a pensé de prime à bord à renvoyer le rapport à la commission des finances, afin qu'elle présente un rapport digne de ce nom et où il y aurait une position claire avec un vote oui ou non des conclusions. Un vote qui aurait éclairé les Conseillers communaux sur la qualité ou non des propositions municipales, ainsi que sur les choix d'investissements et de développements fait par notre exécutif.

Mais par cet acte l'ensemble des services communaux auraient été paralysés, soit le fonctionnement de la Commune dans son entier. Est-ce vraiment le bon moment de faire cela ? Personnellement Mme Irina Gote ne le pense pas.

Mais que doit-on comprendre de cet acte politique fort, de cette abstention à l'unanimité de la part de la commission des finances ? Est-ce juste un mouvement de colère, car le mode de fonctionnement entre la Municipalité et la commission des finances n'a pas été satisfaisant ? Où faut-il voir là la conclusion d'un budget mal ficelé et qui ne satisfait aucun parti politique ?

Après de longues explications avec les quatre représentants du groupe socialiste au sein de la commission des finances, il a été conclu que c'était un mouvement de colère.

Ainsi, c'est à une large majorité que le groupe socialiste invite à accepter le budget 2009 d'autant plus qu'il est équilibré et qu'il correspond aux attentes du parti en matière de politique de la petite enfance, sans oublier l'adaptation de l'échelle des traitements au titre de l'indexation du taux de 2,6%, qui est aussi très important pour le groupe socialiste.

Toutefois, pour que ce genre de disfonctionnement dans les rapports entre la commission des finances et la Municipalité ne se reproduise plus, le groupe socialiste souhaite qu'une rencontre commune soit mise sur pied dans les plus brefs délais, afin d'établir un mode de fonctionnement adéquat ainsi que des conditions de travail adéquates pour les miliciens que sont les Conseillers communaux.

M. Grégoire Furrer tient à répondre à Mme Irina Gote qui interpelle quelque peu la commission. Le rapport, selon Mme Gote, n'était peut-être pas digne de ce nom, mais M. Furrer tient à citer une phrase qui lui semble assez claire : « Au final et lors d'un dernier tour de table les commissaires ont décidé cependant de manifester leur mauvaise humeur et leur déception sur la manière avec laquelle la Municipalité a échangé avec la commission cette année, en lui envoyant un signe fort pour lui rappeler qu'ils ne souhaitent plus travailler dans les conditions de cette année ». Les choses sont extrêmement claires, c'est un mouvement d'humeur de la commission.

En ce qui concerne la volonté de faire une séance pour trouver des moyens de fonctionner ensemble, c'est le troisième ou quatrième budget que M. Furrer est chargé d'étudier avec la commission des finances et jusqu'à présent cela a toujours fonctionné.

Cette année cela a été compliqué, et il pense que tout le monde a compris pourquoi. M. Furrer est certain que l'année prochaine tout se déroulera très bien. Il a eu l'occasion d'en parler directement avec le Municipal concerné et il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas. Il ne faut pas voir plus de problèmes ou voir des problèmes là où il n'y en a pas. Il y a vraiment eu de la mauvaise humeur de la part de la commission. Des miliciens ne peuvent pas travailler dans ces conditions et il s'agissait d'envoyer un signe fort. Cela fait dix minutes que l'on parle de ce problème dans ce Conseil et il a été évoqué longuement dans les groupes, tout le monde en est maintenant conscient et il n'est pas nécessaire d'aller plus loin.

La parole n'est plus demandée

La discussion est close.

M. le Président déclare que par rapport aux documents reçus l'on va procéder au vote article par article et après traiter le rapport.

M. Pierre-André Spahn demande une discussion chapitre par chapitre, soit chapitre un, chapitre deux et ainsi de suite.

M. Antonio Di Tria trouve que ce soir l'on cherche « la petite bête ». Chacun a reçu et pris connaissance de ce rapport. Comme le vote avait débuté cela allait très bien. Sinon tout un chacun peut se lever et demander un vote ligne par ligne et l'on ne

peut pas le refuser. Si quelqu'un a une objection sur un chapitre, dès que l'on y arrive, il lève la main et en fait part.

M. le Président ouvre la discussion :

**Chapitre 1 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 2 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 3 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 4 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 5 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 6 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 7 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Chapitre 8 :**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président passe au vote des amendements.

M. Grégoire Furrer donne lecture du 1<sup>er</sup> amendement :

« Compte 130/4249 – gain sur évaluation salaires : le montant de Fr. 600'000.- peut être porté à Fr- 730'000.-. La commission des finances a proposé d'augmenter également cette provision de recettes de Fr. 40'000.- et d'amender le montant de Fr. 730'000.- à Fr. 770'000.-. L'amendement a été accepté à l'unanimité par la commission des finances ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Cet amendement est accepté à la majorité avec un avis contraire.**

M. Grégoire Furrer tient à préciser que le deuxième amendement est un amendement technique, qui a été proposé à la commission des finances directement par la Municipalité et il porte sur le compte 150/3653.00 - subventions.

La Municipalité a proposé de supprimer la subvention de fr. 60'000.- allouée à l'Audiorama.

Au vote l'amendement a été accepté par la commission des finances par 8 voix pour et 1 voix contre.

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Barbey déclare que c'est la voix contre qui s'exprime. Il invite l'assemblée à suivre cette voix unique contre, et en explique les motifs.

L'Audiorama n'est pas qu'un musée. Malheureusement c'est un échec dans la gestion de ce musée et probablement dans le concept entier dans lequel se trouve ce musée. Mais c'est aussi un patrimoine qu'il faut absolument conserver. Des chinois sont venus voir la collection et l'on voudrait la laisser rouiller. Avec l'amendement proposé c'est ce qu'il risque d'arriver.

On ne peut que s'opposer à abandonner un trésor qui appartient à la communauté et pour lequel des crédits ont déjà été votés. Aujourd'hui l'Audiorama est fermé. C'est une fermeture assez curieuse parce que la porte s'ouvre de temps en temps, et à la connaissance de M. Stéphane Barbey, il y a encore des visites. Donc rien n'est définitif.

Pour M. Stéphane Barbey il est ridicule de supprimer la subvention à la disposition de la Municipalité parce qu'aujourd'hui le musée coûte et il coûte pour quelque chose qui a de la valeur.

Par rapport à cette valeur, il faut évidemment la gérer et ensuite trouver une solution qui peut être le déplacement des objets qui se trouvent dans ce musée. Il y aura donc de l'argent à dépenser, pour le bien de cette collection.

Il est important que la Municipalité conserve une latitude pour financer ce qui est nécessaire, afin que le patrimoine qui est stocké actuellement dans ces locaux soit maintenu en état et trouve rapidement un endroit d'exposition, pour que ce patrimoine puisse continuer à vivre.

La fin du musée ne doit pas être la fin de la collection et il invite l'assemblée à ne pas voter cet amendement pour le bien d'un patrimoine qu'il faut impérativement conserver pour les générations futures.

M. Pierre-André Spahn est d'un avis contraire à celui de M. Stéphane Barbey puisque lui il a accepté cet amendement. Il a bien entendu les propos de M. Barbey, et il se réjouit de lire le préavis que fera la Municipalité sur la suite de ce musée et éventuellement les coûts qui en découleront.

M. Emmanuel Gétaz se sent obligé de prendre la parole à la suite des propos de M. Stéphane Barbey. Il est d'un avis complètement opposé au sien. D'abord parce la subvention, par nature, a toujours été attribuée pour un musée que les gens devaient visiter. Il s'est exprimé à plusieurs reprises sur ses doutes quant à l'acharnement thérapeutique qui a été maintenu sur ce musée qui a attiré très peu de visiteurs.

En ce qui concerne la collection M. Emmanuel Gétaz s'est aussi exprimé et tient à rappeler ici que la communauté montreusienne a fait largement sa part pour cette collection qui est un patrimoine national et non pas un patrimoine communal. Or, année après année, il a été transmis à ce musée une subvention de Fr. 60'000.- qui a peut-être aussi contribué un petit peu à entretenir cette collection, mais cette subvention était là d'abord pour payer les salaires et laisser le musée ouvert.

La communauté montreusienne a largement fait sa part en mettant à disposition un magnifique bâtiment et aussi en rachetant dernièrement une part de PPE pour renflouer la trésorerie du musée qui était au plus mal, c'était il y a environ un an et demi. Aujourd'hui il faut savoir dire que cela doit s'arrêter. C'est au musée et à sa fondation surtout de prendre leur responsabilité. Personne n'expulse cette collection dans les trois prochains jours.

M. Emmanuel Gétaz a visité l'ensemble de la collection. Les appareils sont très bien entretenus par des bénévoles qui n'ont pas besoin d'argent puisqu'ils ne sont pas payés. Il faut donc maintenant que la Municipalité s'attelle à la suite. A savoir, trouver une solution pour que ce musée ferme définitivement car M. Emmanuel Gétaz ne croit pas qu'il rouvrira dans de bonnes conditions. Il faut que cette collection puisse, aller à quelque part et ce n'est pas à la communauté montreusienne de payer l'ensemble de ces coûts là.

Il faut être très clair et se rappeler l'historique de ce musée. C'est la SSR, et des organismes d'intérêt national qui se sont progressivement déchargés d'un gros souci, qui était justement de garder ces collections ou de les mettre à la ferraille.

Montreux a fait largement sa part, mais maintenant il faut cesser de dépenser de l'argent pour cela. Si l'on doit se souvenir maintenant de ce que Montreux a fait pour ce musée et pour sa collection, c'est pendant à peu près 15 années Fr. 60'000.-, ce qui fait près d'un million, plus la mise à disposition d'un bâtiment, plus le rachat d'une PPE pour renflouer la trésorerie il y a quelque temps.

M. Emmanuel Gétaz le répète encore une fois, l'acharnement thérapeutique cela suffit. Il pense qu'il faut vraiment pouvoir à nouveau disposer de l'ensemble de ce bâtiment, dans un délai relativement raisonnable, de manière à pouvoir penser à son avenir, parce que pour l'instant c'est un squat, et le squat doit s'arrêter un jour.

M. Michel Zulauf déclare que lors de la séance de groupe il a émit, au sujet de cet amendement, les mêmes réserves qui ont été formulées par M. Stéphane Barbey. Il trouve qu'une somme qui est inscrite au budget ne sera pas nécessairement dépensée. La Municipalité verra en fonction des dispositions qui vont être prises par cette Fondation, dans quelle mesure elle a besoin de cet argent. Il trouve que c'est finalement très mesquin de profiter en quelque sorte des difficultés que la Fondation a connues au cours de ces derniers mois pour enlever cette somme qui était inscrite au budget, avant même qu'elle ne soit dépensée.

La position qui a été défendue par M. Emmanuel Gétaz est connue de tous, le débat a déjà eu lieu au sein du Conseil communal, mais M. Michel Zulauf croit qu'il faut aussi tenir compte de l'avis de M. Stéphane Barbey. Il prie donc l'assemblée de refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Au vote, c'est à une large majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions que cet amendement est accepté.**

M. Grégoire Furrer rappelle qu'il y avait un autre amendement qui a été refusé par la commission. Il précise que cet amendement provenait de la Municipalité, et c'était un amendement technique.

Il concerne le compte 420/3011 / 3030 / 3040 / 3050. Il s'agissait d'un problème au niveau du report d'un projet de charge dans l'établissement du budget 2009. La commission a refusé cet amendement parce qu'elle n'a pas été convaincue par l'explication de la Municipalité, lorsque la commission lui a demandé à quoi allait servir cette dépense. La commission a donc demandé que cette dépense revienne par voie de préavis. L'amendement a été refusé à l'unanimité par la commission.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-André Spahn s'excuse d'intervenir souvent ce soir. Pour lui il n'y a pas lieu de voter puisqu'il n'y a pas d'amendement déposé, l'amendement ayant été refusé par la commission.

M. Grégoire Furrer remercie M. Pierre-André Spahn pour sa vigilance.

Il déclare que pour le compte 110/3189 – Concept de communication, la commission a souhaité supprimer le montant de Fr. 220'000.- qui était prévu dans le budget parce

que la commission n'avait pas été bien informée de cette dépense. Donc l'amendement qui consistait à diminuer le compte de Fr. 220'000.- a été accepté par 8 voix et une abstention. La commission se réjouit de voir que la Municipalité est revenue par la voie d'un préavis qui a été déposé pour ce Conseil.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close

**Au vote, c'est à la majorité, avec 1 abstention, que cet amendement est accepté.**

M. Grégoire Furrer déclare que pour l'amendement suivant, il s'agit d'une suppression.

Dans le compte 131/3809 – virement à provision, la commission des finances lors de discussions a compris que la Municipalité créait une provision pour assurer les risques pour certains de ses véhicules. Lors des discussions avec la Municipalité et ses services, la commission s'est rendue compte que le montant théorique idéal avait été atteint en provision. Il s'agit d'un montant de Fr. 250'000.- si ses souvenirs sont bons.

La commission a donc estimé que la provision proposée de Fr. 50'000.- supplémentaires n'était pas nécessaire vu que le plafond de provision était atteint. Dès lors la commission a décidé de diminuer le compte 131/3809 de Fr. 50'000.- et a accepté cet amendement à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée

La discussion est close.

**Au vote, c'est à une large majorité, avec 1 abstention, que cet amendement est accepté.**

M. Grégoire Furrer passe au dernier amendement proposé par la commission et qui porte sur le compte 220/3183 – frais bancaires. Il relève que dans les comptes il y a entre Fr. 25'000.- et Fr. 30'000.- de frais bancaires. La commission des finances a été surprise de voir un projet à presque Fr. 180'000.- de frais bancaires. Certes il faut renflouer les banques, mais cela semble quand même un peu élevé.

En demandant à la Municipalité et au service concerné des explications, ce pourrait être une erreur de plume et il n'y a pas eu d'information allant dans le sens contraire. Dès lors la commission a décidé de diminuer ce compte de Fr. 150'000.-. C'est à 8 voix pour et une voix contre que la commission des finances a accepté cet amendement.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Au vote, c'est à une large majorité, avec un avis contraire et une abstention que cet amendement est accepté.**

M. Jean-Marc Forclaz demande si maintenant la discussion générale est ouverte.

M. le Président répond qu'il lui semble que cela a été fait au début, mais si M. Jean-Marc Forclaz veut prendre la parole, il n'y voit pas d'inconvénient.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que si les interventions au Conseil devaient porter un titre, la sienne s'appellerait ce soir : « le budget communal ou la cigale et les fourmis ».

Il n'a pas chronométré, mais pendant 20 à 25 minutes il a été discuté d'amendements et autres subtilités ou spécialités d'un montant de Fr. 40'000.- pour certains postes. Les charges au budget sont de Fr. 113'000'000.-.

Pour illustrer les proportions, il faut imaginer un couple achetant une voiture d'une valeur de Fr. 11'300.- qui se focalise, voir se chipote, sur une option à Fr. 4.- et qui oublie de s'interroger sur le prix de la voiture. C'est ce qui vient d'avoir lieu.

Les vraies questions sont bien évidemment ailleurs. Avec Fr. 113'000'000.- de charges le budget 2009 prévoit Fr 5'500'000.- de plus que le budget 2008, soit 5,1% d'augmentation. En regard des charges le budget prévoit Fr. 113'347'000.- de revenus soit une augmentation de Fr. 5'800'000.-, 5,4% par rapport à 2008.

En y regardant de plus près les postes qui permettent cette augmentation de revenus, que M. Jean-Forclaz arrondi à Fr. 50'000.-, sont :

Chiffre 40 Fr. 2'000'000.- d'impôts.

Chiffre 42 Fr. 2'000'000.- de revenus du patrimoine, dont Fr. 1'500'000.- de revenus sur les capitaux. Tout le monde sait qu'actuellement les taux d'intérêts sont particulièrement élevés donc les capitaux vont beaucoup rapporter.

Chiffre 44 Fr. 1'000'000.- part à des recettes cantonales.

Chiffre 480 Fr. 1'600'000.- de prélèvements sur les fonds de réserve et provision.

Soit un total pour ces quatre postes de Fr. 5'000'000.- d'augmentation escomptée et Fr. 1'600'000.- de provisions définitivement dépensées.

Le budget présenté a été préparé en été 2008. En page 4, il se réfère au prix du pétrole le 3 juillet pour justifier une augmentation de charges, et il ne peut être équilibré qu'avec une importante augmentation des recettes et un prélèvement sur provisions.



La situation économique s'est dégradée depuis. Sans faire preuve de défaitisme tous s'accordent à prévoir une année 2009 difficile sur le plan économique. Fermer les yeux et faire semblant de croire que les effets de la crise financière n'auront aucun impact sur le budget 2009 serait irresponsable de la part du Conseil communal. Il est de plus déjà clair que les ralentissements économiques 2008/2009 auront eux un impact négatif sur le budget 2010.

La Municipalité doit faire preuve de plus de prudence en matière de dépenses de fonctionnement, afin de pouvoir maintenir une politique d'investissements pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine communal. Spéculer sur la poursuite d'une croissance des recettes est une erreur grave. Il convient au plus vite d'infléchir la courbe toujours ascendante des dépenses de fonctionnement courantes, sans quoi le réveil sera très brutal lors de l'élaboration du budget 2010 déjà.

En conséquence, M. Jean-Marc Forclaz propose de réduire l'enveloppe globale des charges de Fr. 1'000'000.-, soit 0,88% et il dépose un amendement allant dans ce sens. Ce montant est très raisonnable pour ne pas dire trop faible. Pour information, il relève qu'il a appris que la Commune de Blonay a amendé de Fr. 800'000.- sur un budget de Fr. 25'000'000.-. C'est un Conseiller communal de Blonay qui lui en a fait part aujourd'hui.

La Municipalité a le loisir de faire des choix nécessaires permettant de respecter cette nouvelle enveloppe globale. C'est son travail d'organiser ses services, de proposer des priorités et dépenses en fonction des moyens que le Conseil met à sa disposition.

Pour reprendre l'illustration de la voiture à Fr. 11'300.-, il s'agit pour la Municipalité de réfléchir aux accessoires ou options qui ne sont pas absolument nécessaires, d'une valeur de Fr. 100.-, auxquels il faut renoncer ou qu'il faut renégocier pour faire passer le prix à Frs 11'200.-. Personne ne peut faire croire que l'exercice est impossible.

M. Jean-Marc Forclaz dépose donc l'amendement.

M. Michel Zulauf relève que le Conseil communal a l'habitude de ce type de proposition qui survient en dernière minute.

Il aimerait souligner quelques aspects de la question. Une augmentation de 5% du budget, des charges en particulier, est effectivement de nature à inquiéter certains observateurs. Il désire quand même souligner que la population de la commune de Montreux augmente d'année en année d'environ 1'000 habitants, ce qui représente une augmentation d'environ 5% de la population.

Les demandes qui sont effectuées auprès des services communaux sont de plus en plus nombreuses. Cela est illustré également par les demandes réitérées du Conseil communal auprès de la Municipalité, pour que des interventions surviennent, pour que des rapports soient établis, pour que de nouveaux domaines soient traités par le biais de l'intervention de la collectivité.

Il semble donc à M. Michel Zulauf qu'il est tout à fait aléatoire, au dernier moment, de proposer une diminution de Fr. 1'000'000.-, c'est symbolique, sans indiquer de direction, alors même qu'il faudrait reprendre tous les aspects du budget.

Il s'agit également pour les pouvoirs publics de montrer, en cette fin d'année 2008, un signe positif. Ce n'est pas en rognant un budget en dernière minute que l'on va nécessairement modifier l'attitude du public vis-à-vis de la nécessité d'investir ou de dépenser de l'argent pour que la crise économique ne soit pas trop importante dès l'année prochaine.

Naturellement il y a de nombreuses réalités qui nous échappent, mais la situation nécessite d'autres approches que celle qui consisterait à voter un amendement de dernière minute, tel que présenté par M. Jean-Marc Forclaz.

M. Stéphane Barbey croit qu'il ne faut pas rentrer en matière par rapport à cet amendement, parce qu'un budget cela sert à quelque chose. Il faut bien savoir qu'on veut aller dans une direction et que pour aller dans cette direction il faut en avoir les moyens. Donc simplement couper un petit morceau, c'est tout à fait inutile.

Il faut une politique et un rapport entre l'argent que l'on dépense et les bienfaits que l'on procure à la population. A cet égard le budget tel que proposé est tout à fait satisfaisant.

M. Pierre-André Spahn déclare qu'évidemment c'est un choix de direction. Le choix de la droite est clair. C'est d'arrêter les dépenses excessives, de donner de bonnes raisons au peuple d'avoir confiance en ses élus et en l'avenir, sans gaspiller les deniers publics.

Il est clair qu'un million c'est facile. La première piste elle se trouve, sans rien modifier au budget, dans les charges pour les énergies. Par rapport au prix du mazout relevé au mois de juillet et le prix du mazout aujourd'hui, rien que là, il y a quelques centaines de milliers de francs d'économie à faire. Les pistes sont très faciles à trouver et M. Pierre-André Spahn est sûr que la Municipalité fera l'exercice à merveille. Il invite donc l'Assemblée à accepter cet amendement.

M. Olivier Mark relève que la dernière fois c'était trop tôt. Alors il a été demandé à la commission des finances de se pencher sur certains amendements pour diminuer les dépenses. Aujourd'hui ce serait trop tard. Mais il semblerait que la commission des finances n'a pas pu faire son travail avec les facilités habituelles, puisque l'on ne lui a pas répondu dans les délais et les formes requis.

Il faut oublier ces problèmes de timing, prendre des responsabilités et penser aux contribuables qui doivent finalement financer chaque franc de ce budget.

M. Olivier Mark félicite M. Jean-Marc Forclaz d'être venu avec cette proposition. C'est peut-être tardif mais cela a le mérite d'exister, il faut donc le soutenir.

M. Olivier Gfeller pense que si l'on parle de prendre ses responsabilités, cet amendement va exactement à l'inverse d'une prise de responsabilité. La commission des finances a travaillé, elle ne s'est pas sentie respectée dans son travail en

commission, mais alors que dire de l'attitude du Conseil communal si cet amendement est voté.

C'est vraiment un amendement qui va contre tout le travail qui est fait par les commissions de ce Conseil communal et surtout celui de la commission des finances. Certains courent le risque de voir des coupes dans des budgets qui leur tiennent à cœur. M. Olivier Gfeller demande à chacun d'y penser.

Il est de toute façon opposé aux amendements linéaires, bien que celui-ci ne le soit pas ; c'est un amendement flou et l'on ne voit pas vers quoi l'on va. M. Olivier Gfeller pense que ce serait totalement irresponsable de le voter et invite à respecter le travail qui a été fait en commission, le travail qui a été fait par la Municipalité. S'il y a des propositions à faire, il faut les faire clairement, car décidément là on ne sait pas où l'on va.

M. Eric Walther est vraiment très surpris de cette démarche concernant le budget. Jusqu'à maintenant on a une commission qui s'abstient. Les arguments, c'est de ne pas avoir été renseigné, et que l'on a mal compris. Quand c'est à ce point là, il faut faire une séance de plus pour examiner le tout jusqu'au bout.

Après en avoir fini avec les amendements il y a discussion générale, suite de quoi un amendement de Fr.1'000'000.- est proposé. M. Eric Walther ne sait vraiment pas où l'on en est ce soir.

M. Pierre Rochat trouve qu'il n'y a là strictement rien de tardif et que l'examen ou l'analyse budgétaire d'une collectivité ou d'une organisation implique différentes approches. A l'époque où le budget était déficitaire il a fallu effectivement prendre poste par poste, faire des propositions techniques documentées, c'est une vision, c'est une solution.

Aujourd'hui, il faut faire face à une problématique financière extrêmement intéressante. Le constat est que la Commune qui regorge d'argent, gère le budget de façon relativement approximative, puisque le budget présenté est déficitaire. Ce budget est déficitaire sans le prélèvement sur une provision. Mais au bout du compte il y a toujours des résultats qui sont extrêmement favorables.

La démarche de M. Jean-Marc Forclaz n'est pas une démarche hasardeuse, lancée comme ça tardivement. Simplement à la fin de l'examen du budget il a documenté, en prédisant avec toute une série de postes et d'arguments, comment est-ce que les choses pouvaient être réalisées.

Objectivement la commission des finances ce n'est pas que la droite. Si seulement ce n'était que la droite cela fonctionnerait différemment. Mais ce n'est pas que la droite. Les abstentions, c'est toute la commission qui s'est abstenue. C'est toute la commission des finances qui vient avec un préavis sans préavis. Pour M. Pierre Rochat c'est vite vu, soit il est refusé et il est renvoyé, soit il faut faire une proposition.

En l'occurrence il trouve très raisonnable cette proposition. Si le budget est étudié au niveau des charges par nature, il constate qu'effectivement les dépenses, que ce soit

sous le poste des salaires, le poste des biens et services, des intérêts ou sous le poste des subventions, progressent beaucoup plus vite que ce qui est logique et normal. Il faut donc donner un coup de frein, et ce coup de frein n'est pas excessif et il est argumenté.

En ce qui concerne l'énergie, le problème est différent de celui rencontré l'année passée. Cela a été dit, c'est tout à fait évident et tout le monde le sait. Une correction devait être faite. La commission des finances aurait dû faire cette correction.

En ce qui concerne les intérêts il y a aussi des corrections. Là, la commission des finances ne pouvait pas le faire vu que c'est relativement récent. Tous savent que les intérêts hypothécaires baissent. Locataires et propriétaires sont informés d'une prochaine baisse. La BCV a descendu son taux hypothécaire de 3,5% à 2,9%.

Ceux qui ont des entreprises se font offrir aujourd'hui des prêts à taux fixe qui sont plus bas que les prêts à taux variable. Cette réalité là oblige à une relecture du budget. Systématiquement il y a des résultats qui sont plus favorables. M. Pierre Rochat invite à accepter cet amendement qui n'a rien d'exceptionnel. Il faut cesser d'être dogmatique.

Il s'agit simplement d'une correction documentée et il remercie M. Jean-Marc Forclaz de l'avoir présenté.

M. Emmanuel Gétaz, à titre personnel, est contre les diminutions linéaires. Il est d'accord avec les propos de M. Pierre-André Spahn. La population a envie de savoir pourquoi l'on vote. Le budget fait un certain nombre de pages et si on en discute ou si on en discute pas, on montre clairement à la population sur quoi on est d'accord et à quel prix.

Donc s'il s'agit aujourd'hui de faire des diminutions dans le budget, M. Emmanuel Gétaz est d'avis de le renvoyer à la Municipalité. Il lui semble que tout le processus est visiblement mal engagé. C'est quand même absolument exceptionnel de voir une commission des finances, toutes tendances confondues, voter pour l'abstention à l'unanimité. Ce n'est pas acceptable et cela veut dire qu'il y a un mauvais fonctionnement.

Dans ce cas là il pense qu'il vaudrait mieux renvoyer ce budget à la Municipalité. Un certain nombre de collègues se sont exprimés. Ils veulent peut-être des diminutions. Il faut qu'ils le disent, et qu'ils disent qu'ils n'accepteront qu'un budget légèrement moins lourd au niveau des charges par exemple. Mais il n'est pas possible de continuer à faire semblant que tout se passe bien, alors que ce n'est pas le cas.

M. Emmanuel Gétaz est pour le renvoi du budget à la Municipalité, et qu'elle revienne en janvier avec quelque chose de claire, avec une nouvelle séance de la commission des finances si nécessaire, afin qu'elle puisse se prononcer clairement avec des oui et des non et pas des abstentions.

M. Olivier Gfeller salue tout d'abord le sens de la démocratie de M. Pierre Rochat qui voudrait bien qu'une seule tendance politique soit représentée à la commission des finances.

En ce qui le concerne, un budget c'est une concertation justement entre tous les partis. Il y avait des commissaires du parti de M. Pierre Rochat à la commission des finances et il suggère à ce dernier de s'adresser à eux si vraiment il est mécontent de leur travail.

M. Pierre Rochat a également dit que ce budget était approximatif, mais alors que dire de cet amendement. Cela c'est de l'approximation. C'est comme signer un chèque en blanc pour que l'on taille, en gros. M. Olivier Gfeller n'est pas d'accord.

Il s'agit d'un amendement « y a qu'à », y a qu'à couper, y a qu'à couper ici ou là. Mais il n'y a pas de signe clair. M. Olivier Gfeller n'aime pas les « y a qu'à », et il invite à refuser cet amendement « y a qu'à ».

Concernant le renvoi à la commission, il s'est effectivement posé la question en voyant le vote de la commission. Cela a déjà été évoqué, la commission s'est abstenue dans un mouvement d'humeur par rapport à un mode de fonctionnement où, à un moment donné, elle ne s'est pas sentie respectée.

Mais lorsque M. Olivier Gfeller s'est adressé à ses commissaires, ces derniers lui ont bien précisé qu'il n'y avait pas dans ce budget de zones d'ombres qui pourraient pousser à le renvoyer en commission pour l'étudier à nouveau. Si vraiment il y avait eu des zones d'ombres les commissaires auraient refusé ce budget, mais ils ne se seraient pas abstenus. Cette abstention était un mouvement d'humeur, ce n'était pas un refus du budget.

Il invite donc à le voter, l'administration devant travailler dans de bonnes conditions dès le début de l'année.

M. Stéphane Barbey ayant entendu la métaphore de la voiture, aimerait juste faire une réflexion à ce propos. La pédale des freins vaut certainement Fr. 5.-. Donc on peut enlever la pédale des freins d'une voiture et faire une économie. Mais il craint que surviennent des problèmes suite à la suppression de cette pièce !

M. Jean-Daniel Rochat est heureux d'entendre les paroles de M. Jean-Marc Forclaz concernant le budget de l'année 2009. Il n'a pas pu faire partie de la commission de gestion ni de la commission des finances, mais il pense, ayant entendu le mécontentement des commissaires qui ont travaillé au sein de ces deux commissions, que cet amendement est valable.

Dans tous les médias il est fait mention de restructurations, de délocalisations, de mesures d'économies. Or, ici la Municipalité présente un budget, dont il ne veut pas dire que la couleur politique de cette dernière s'y reflète, mais il le pense quand même. Dès lors il est d'accord de voter cet amendement de Fr. 1'000'000.-, charge à la Municipalité de trouver où faire les choix de cette diminution.

M. le Président donne la parole à M. Grégoire Furrer, Président de la commission.

M. Grégoire Furrer ne veut pas rentrer dans des détails ou dans le débat par rapport à l'amendement. Il veut rectifier un certain nombre de choses concernant ce qu'il vient d'entendre.

Il a été dit que la commission des finances n'avait pas fait ou n'avait pas pu faire son travail. Ceci est totalement faux. La commission des finances a fait son travail. Elle l'a fait en deux séances, elle l'a extrêmement bien fait. Elle l'a fait dans des conditions difficiles parce qu'elle a été mal informée. Elle aurait aimé arriver à faire ses séances de manière sereine, de manière préparée, ce qu'elle n'a pas pu faire.

Elle a fait son travail alors que les informations n'ont pas toujours été délivrées avec satisfaction, car elles ont été délivrées durant la séance. Dès lors, au lieu que la séance dure entre deux heures et trois heures et qu'elle se déroule dans le calme et la bonne humeur, elle a duré cinq heures, dans la tension et la mauvaise humeur. Mais au final la commission a fait son travail.

M. Grégoire Furrer déclare que cela fait le troisième budget qu'il prépare et analyse avec la commission des finances, et chaque fois, on est venu en commission des finances avec la volonté de demander des coupes linéaires au budget. Les commissaires du centre droite sont venus déposer des amendements en commission, proposer des coupes linéaires.

Cette question a été largement débattue et à chaque fois la Municipalité a répondu à la commission des finances qu'elle préférerait des coupes ciblées plutôt des coupes linéaires, qui au final, seraient pondérées par la Municipalité, et que peut-être certains commissaires ne seraient pas d'accord avec les choix de cette dernière.

Donc cette question là a été débattue et la commission des finances a effectivement préféré faire un travail ciblé, ce qu'elle a fait également dans le budget qui a été analysé.

M. Grégoire Furrer comprend que des tensions se créent, l'économie devenant de plus en plus difficile. Il comprend la volonté de certains d'avoir une vision plus musclée dans le cadre de la commission des finances. C'est un message qui est reçu et qui sera pris en compte lors des prochaines étapes budgétaires et au niveau du prochain budget .

Au sujet de l'énergie, la commission des finances, contrairement à ce qui a été dit, n'est pas composée de gens qui ne lisent pas les journaux et ne savent pas que le prix de l'essence à la pompe augmente ou descend en fonction de la fluctuation du prix du baril. La question a bien évidemment été évoquée et ce poste aurait pu être amendé au niveau énergétique.

La commission des finances a pensé qu'une proposition budgétaire n'est pas une obligation de dépenses. Il est bien clair que si le prix de l'essence diminue, la Municipalité va l'acheter au prix du marché et ne va pas faire exprès de la payer plus cher pour embêter la commission des finances. Donc vu que l'énergie fluctuait, la commission des finances a considéré que c'était « une poire pour la soif » dans le budget.

Il a bien compris le message demandant d'être plus énergique sur ce point là. Mais en même temps, si l'énergie descend comme c'est la tendance, cela se reflétera au niveau des comptes.

M. Grégoire Furrer voulait simplement rectifier et expliquer que la commission des finances avait fait son travail et que l'abstention qu'elle a proposée était vraiment un mouvement d'humeur plutôt qu'une question de fond.

La discussion continue.

M. le Président donne la parole à M. le Syndic Pierre Salvi.

Tout d'abord, M. le Syndic Pierre Salvi exprime les regrets de la Municipalité de ne pas avoir été à la hauteur des attentes de la commission des finances. Il y a, comme disait l'autre, une marge de progression intéressante. Indépendamment de savoir s'il faut ou non se rencontrer, il ne sera pas fait l'économie d'un petit questionnaire amical via le Président de la commission des finances, de manière à arrêter les règles du jeu en matière de besoins.

Au sujet de la critique qui a été faite, il ne se souvient plus par qui et peu importe, à savoir que la Commune ou la Municipalité gère de manière approximative le budget : « Merci M. Pierre Rochat ! », et bien, dans ce canton, selon toute vraisemblance, il doit y avoir un peu plus de 300 Municipalités à faire de même. Il soupçonne même le Conseil d'Etat de faire de la sorte. Pourquoi ne pas évoquer aussi la gestion du Conseil Fédéral, quand on sait les différences qui existent entre le début de l'année, avec un budget qui est voté, puis finalement le résultat qui dépend d'un grand nombre d'aléas.

Il est évident qu'au travers du budget, chaque fois que les comptes sont déposés, parce qu'à son sens, il n'y a que les comptes qui sont le reflet de la réalité, cela fait au moins dix ans que les comptes sont équilibrés, de manière souvent assez confortable. Au niveau des charges, non seulement elles sont maîtrisées, mais pour l'essentiel on a un différentiel plus favorable entre les économies sur les charges, si on les compare avec les crédits complémentaires qui sont demandés.

D'ailleurs, il tient à préciser que les crédits complémentaires ne sont pas nécessairement le fait des besoins internes à la Commune ou à l'administration au sens le plus étroit du terme, mais proviennent, assez souvent, de demandes qui sont le fait de différentes associations qui sont en relation avec différentes opportunités. La réalité d'une crise financière n'a pas échappé non plus à la Municipalité

Par contre, ce qui peut être affirmé aujourd'hui, c'est qu'en ce qui concerne les recettes fiscales, pour l'essentiel 2009 sera préservé, dans la mesure où elles sont en relation avec ce qui s'est passé en 2008.

Il partage avec la Municipalité l'avis du Conseil communal relevant que l'année la plus difficile à appréhender sera l'année 2010. A cet effet, il est reconnaissant de l'absence de demandes qui ne seraient pas jugées prioritaires dans les rangs du Conseil communal, vis-à-vis du budget communal, afin de participer ensemble à la

construction des efforts qui devront être entrepris pour équilibrer 2010, ce qu'il ne garantit pas aujourd'hui, tant il est difficile de savoir maintenant qu'elle va être l'environnement économique en 2009.

Cela va dépendre d'un grand nombre de paramètres et cette crise a ceci de particulier c'est que si les mouvements, dans le passé, ont été beaucoup plus lents et relativement plus profonds, mais perceptibles dans leur prolongement, aujourd'hui tout va excessivement vite et cela dépend énormément des secteurs d'activité, de considérer s'il y a une récession ou pas. Pour reprendre les propos que tenaient Mme La Conseillère Fédérale Doris Leuthard il y a quelque temps, aujourd'hui on est dans une position attentiste.

En ce qui concerne le Fr. 1'000'000.- objet de l'amendement de M. Jean-Marc Forclaz, on peut toujours l'enlever. Mais Monsieur le Syndic Pierre Salvi rappelle au Conseil communal qu'il a un devoir d'arbitrage. Si l'on propose Fr. 1'000'000.- de diminution sur les charges, outre le fait qu'il y aura des montants très importants d'économie, peut-être supérieurs à Fr. 1'000'000.- dans la mesure où les effets des coûts de l'énergie vont être favorables, il y aura aussi d'autres facteurs permettant d'économiser sur les charges.

Ceci étant dit, si vraiment la volonté est de diminuer de Fr. 1'000'000.-, il doit être indiqué dans quels postes de subventions, de biens et services, de marchandises, où il y a une liberté de manœuvre, il faut économiser ce Fr. 1'000'000.-. Si tel n'est pas le cas, cela veut dire que le Conseil communal se dessaisit d'une prérogative essentielle, et alors La Municipalité procédera elle-même aux arbitrages nécessaires permettant d'économiser Fr. 1'000'000.-.

Pour conclure, de manière plus sérieuse, il est important, aujourd'hui où tout bouge, où effectivement on est un peu déstabilisé, de garder la tête froide, et de ne jamais oublier qu'une commune comme Montreux, en comparaison intercommunale vaudoise, affiche une santé financière qui est bonne et même, en terme de budget, qui est dans le haut du panier. Il pense que l'on peut évoquer le fait, qu'au niveau des villes, Montreux a le deuxième ou troisième meilleur budget, ce qui est quand même à souligner.

Enfin le plus important, une commune comme Montreux reste un partenaire incontournable du secteur économique, par rapport au PME, ainsi qu'aux différentes associations qu'elles soient culturelles, sportives ou d'autres encore. A cet égard, il semble à M. le Syndic Pierre Salvi que d'enlever Fr. 1'000'000.- maintenant, sans le cibler, n'est pas forcément une bonne idée.

Il recommande donc au Conseil communal au nom de la Municipalité de refuser cet amendement linéaire et de voter les conclusions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président Salvatore Giannone avant de passer au vote donne lecture de l'amendement de M. Jean-Marc Forclaz :



« de réduire de Fr. 1'000'000.- les charges totales prévues au budget 2009 en les faisant passer de Fr. 112'937'100.- à Fr. 111'937'100.- ».

**Au vote, cet amendement est refusé à une large majorité.**

M. Grégoire Furrer, président de la commission déclare que comme la commission s'est abstenue il ne va pas donner d'orientation de vote. A chacun d'agir comme il le veut en son âme et conscience, et il donne lecture des conclusions :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

vu le préavis 26/2008 du 31 octobre 2008 sur le projet de budget communal ordinaire 2009

ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce budget

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'approuver tel qu'amendé le budget de la Commune de Montreux pour 2009.

M. Grégoire Furrer précise que c'est le préavis de la Municipalité qui décide d'approuver les comptes, la commission des finances s'abstient toujours.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité.**

#### **7.2. relatif à la motion de M. Olivier Gfeller « demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune » (19/2008) (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Ludwig Lemmenmeier, président de la commission, n'a pas de complément d'information, il tient à s'excuser pour le retard que son rapport a pris, retard pour des raisons personnelles et professionnelles.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Ludwig Lemmenmeier donne lecture des conclusions :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal du 22 août 2008 (No 19/2008) en réponse à la motion de M. Olivier Gfeller « demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune »;
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

1. de prendre acte de la réponse à la motion de M. Olivier Gfeller « demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune ».

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité, avec quelques abstentions.**

#### **7.3. sur le projet de budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (21/2008) (rapp. : M. Denis Golaz) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Denis Golaz, rapporteur de la commission, tient à préciser un tout petit détail. La date du rapport a dû passer en page 3 et il s'en excuse. Il s'agissait du 17 novembre 2008. L'original porte donc la signature et cette date.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Denis Golaz donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis N° 21 /2008 de la Municipalité du 29 septembre 2008 sur le budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

**Oui** le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## **DECIDE**

d'adopter le budget 2009 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

**Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité ces conclusions.**

### **7.4. sur le projet de budget 2009 du Fonds culturel Riviera (25/2008) (rapp. : M. Yves Cornaro) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Yves Cornaro précise que l'unanimité de la commission a émis un vœu qui paraît très important. La commission désire pouvoir voter les propositions ponctuelles répondant à des critères d'attributions de fonds, à une majorité qualifiée et non à l'unanimité des dix Communes. En effet, il est toujours assez difficile de réunir les 10 voix pour chaque demande, alors qu'avec une majorité qualifiée, qui est sauf erreur de 8 voix, cela paraît plus facile. Il espère que le Conseil administratif ira dans ce sens, mais lui seul en a le pouvoir.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Yves Cornaro donne lecture des conclusions :

## **CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2009 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

**Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité ces conclusions.**

### **7.5. relatif à l'adhésion à un réseau d'accueil de l'enfance « Réseau Enfance Montreux & environs REME », en conformité avec la loi sur l'accueil de jour des enfants LAJE (22/2008) (rapp. : Mme Jacqueline Pellet) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme Jacqueline Pellet, présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

vu le préavis No 22/2008 du 26 septembre 2008 relatif à l'adhésion au « Réseau d'accueil Enfance Montreux et environs REME », en conformité avec la LAJE ,  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer au « Réseau Enfance Montreux et environs REME » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
2. de charger le Comité directeur de la RAS Riviera d'être l'interlocuteur de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de jour des enfants) et, par conséquent, de lui confier la gestion du réseau REME ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2009, compte No 710/3655, le montant de CHF 2'277'000.00 au titre de participation au déficit du réseau REME, ainsi que CHF 100'000.00 au titre du différentiel au ch. 711 des comptes communaux de la structure de coordination de l'accueil familial de jour ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport à cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte à une large majorité et quelques avis contraires ces conclusions.**

- 7.6. projet de plan de quartier « Rue Gambetta & Rue du Port » à Clarens (27/2008/ (rapp. M. Olivier Gfeller – rapp. Minorité M. Bernard Gadiol) ;**

Chacun ayant reçu ces rapports, il n'en est pas donné lecture.

En préambule, M. Olivier Gfeller, remercie le logiciel Word pour sa fonction copier/coller ce qui lui a permis de bien faire le rapport. La Municipalité aurait pu également procéder ainsi. Par contre, il pense qu'il ne faut pas faire de copier/coller pour le débat. Il propose de prendre le temps nécessaire, voter tous les articles du règlement. De cette façon, il y aura une décision claire. Il n'a pas envie de refaire ça une 3<sup>ème</sup> fois.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger déclare qu'une fois de plus, il ne peut que déplorer que la Municipalité n'ait pas saisi l'occasion du retrait de son préavis pour le remanier dans le sens des décisions du Conseil communal. Ce soir, la décision ne sera certainement pas différente de la dernière fois. En persistant à vouloir démolir cette ferme, et ce contre la volonté du législatif, l'exécutif méprise les institutions démocratiques.

Ainsi, la position de Montreux Libre n'ayant pas changé, M. Alexandre Staeger se contente d'inciter le Conseil communal à accepter le présent préavis tel qu'amendé.

D'ailleurs, suite à la proposition du groupe socialiste de la dernière fois, qui faisait suite à l'invalidation de l'initiative de M. Franz Weber, Montreux Libre propose de soumettre cet objet au référendum, qu'elle que soit la décision.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président procède au vote chapitre par chapitre concernant les dispositions générales.

## **Chapitre 1**

### **Article 1 : Définitions**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 1 à une large majorité.**

### **Article 2 : Le but**

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 2 à une large majorité.**

## **Chapitre 2**

### **Article 3 : L'implantation**

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 3 à une large majorité.**

#### **Article 4 : Hauteur et toiture**

M. Olivier Gfeller déclare que la commission propose un amendement, accepté par 6 voix favorables et 4 oppositions. Il figure dans le rapport, il y a les deux versions.

M. Olivier Gfeller donne lecture du texte amendé :

« Pour le périmètre « B » à « D » le dernier niveau est un étage de combles (Mansard), ou toiture à pans. Un dépassement de 1 m. peut être autorisé pour les éléments du terrasson ou pour le faîte ».

Pour des raisons de cohérence avec le reste de la rue et d'harmonie, la commission vous invite à accepter cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 41 voix pour, 33 contre et 3 abstentions.**

Vote sur l'article 4 tel qu'amendé :

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 4 tel qu'amendé à une large majorité.**

#### **Article 5 : Affectations**

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 5 à une large majorité.**

#### **Article 6 : Rez-de-chaussée**

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 6 à une large majorité avec quelques voix contraires et quelques abstentions.**

#### **Article 7 : Le garage**

**Le Conseil communal de Montreux accepte à une large majorité l'article 7.**

#### **Article 8 : Architecture**

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 8 à une large majorité avec quelques avis contraires et une abstention.**

#### **Article 9 :**

M. le Président déclare qu'il y a un amendement à l'article 9.

M. Olivier Gfeller donne lecture de l'article amendé :

« La maison villageoise no. AI 464 et le rural no. AI 461 sont conservés. La villa no. 448 peut être maintenue, transformée ou reconstruite. En cas de démolition volontaire, (sauf no AI 464 et 461) où accidentelle, la reconstruction est autorisée

dans les mêmes implantations ou gabarits généraux. L'article 8 est applicable et le 2<sup>ème</sup> paragraphe est supprimé ».

Le rapport de minorité a raison sur un point. Il s'agit de la phrase dans laquelle il reconnaît que ce quartier a été spécialement maltraité depuis des décennies.

Mais, après cet aussi subit et bref éclair de lucidité, pourquoi le rapport de minorité appelle-t-il à la démolition du dernier témoignage de l'époque où Clarens était un village ?

Pourquoi détruire l'harmonie d'un des quartiers les plus anciens de la Commune ?

Pourquoi anéantir les efforts qui ont été faits pour préserver le cachet de la Rue du Port ? Eh oui, pourquoi ?

Selon le rapport de minorité, il s'agit de respecter la loi et le droit des propriétaires. Mais il n'y a pas que les lois qui protègent les propriétaires, qui ont, soit dit en passant, des devoirs. Il y a aussi des dispositions destinées à protéger le patrimoine.

En l'occurrence les Monuments et Sites ont attribué la note 3 à cette bâtisse, soit la même note qu'au bâtiment voisin que le plan de quartier préserve.

En outre, cette ancienne grange pourrait être intéressante pour un investisseur, puisque son maintien permettrait d'augmenter le volume bâti. C'est une piste qui n'a pas été étudiée. La majorité de la commission estime qu'il faut envisager cette possibilité qui permettrait de concilier les intérêts du propriétaire, la création de logements et la protection du site.

Le rapport de minorité prétend se préoccuper de l'harmonie du quartier en évoquant l'importance de favoriser, il cite : « un aspect de fondu enchaîné ». Si tel est bien la préoccupation des minoritaires, ils ne pourront pas accepter la démolition d'une bâtisse qui justement contribue à créer une transition harmonieuse entre le Clarens ancien et le Clarens moderne. C'est la pente douce du toit de cette ancienne grange qui prépare une entrée agréable dans la partie protégée de la rue.

Indéniablement cet édifice valorise la partie ancienne de la Rue du Port. Impossible de nier cette dimension. M. Olivier Gfeller relève que les Conseillères et les Conseillers ont la responsabilité de veiller sur le patrimoine. Et quand cela peut se faire sans léser un propriétaire et en construisant des logements, c'est un devoir.

M. Bernard Gardiol, rapporteur de la minorité, ne veut pas refaire le débat du mois de septembre, mais simplement rappeler que si ce bâtiment, dont la démolition est contestée, et sur le rang no. 3 de protection c'est qu'il est digne d'intérêt. Mais si le service cantonal des Monuments historiques avait jugé que ce bâtiment ne pouvait pas être démoli, il l'aurait déjà signifié.

Autrement dit, il s'agit maintenant d'une question d'opportunité. Le plan de quartier proposé s'intègre dans une volonté des propriétaires actuels, ou plus exactement des promoteurs, de créer des logements de façon rapide, et il faut bien savoir ce que cela signifie.

Si l'amendement proposé maintenant est accepté, cela rendra le préavis non pas nul s'il est approuvé tel qu'amendé, mais de facto il sera irréalisable parce que ce bâtiment n'est pas intégré dans le plan de quartier proposé. Cela signifie donc qu'il faudra recommencer la procédure au départ, et compte tenu de la pénurie de logements actuelle, cela privera toute une tranche de la population de logements bien situés, à proximité de la gare et du centre. C'est vraiment une opportunité à saisir que de réaliser ce plan de quartier.

M. Emmanuel Gétaz, ayant participé à la commission, déclare que personne dans la commission ne conteste l'idée de construire des logements dans ce terrain vague. L'avis majoritaire de la commission est simplement de concilier deux choses qui ne sont pas du tout inconciliables, à savoir, la préservation d'un patrimoine et la possibilité pour le promoteur qui va disposer de cette parcelle, de créer beaucoup de logements.

Il y a un élément extrêmement important qu'il faut mentionner concernant cette ferme. Un des grands arguments c'est de dire qu'elle ne vaut plus rien, qu'elle va s'écrouler. M. Gétaz a fait venir un expert, et ils sont allés dans la bâtisse afin de vérifier si les éléments fondamentaux de cette bâtisse étaient en bon état ou non. La réalité c'est qu'ils sont en bon état. Les murs ainsi que l'immense charpente de la grange sont parfaitement sains. Il n'y a pas de problème majeur. Il y a quelques affaissements du toit, mais qui peuvent être facilement corrigés dans le cadre d'une rénovation.

Par ailleurs, le nombre de m<sup>3</sup> de cette bâtisse est de 3000m<sup>3</sup> correspondant à une surface d'environ 600m<sup>2</sup> habitables. C'est 400m<sup>2</sup> habitables de plus que le petit bâtiment qui est prévu dans le plan de quartier actuel. C'est un bâtiment de 200m<sup>2</sup> au total des niveaux alors que la bâtisse de la ferme en permet 600.

Par conséquent, s'il est bien clair que le reste du plan de quartier devra probablement subir quelques aménagements, il est erroné de croire que l'on est en train de diminuer les m<sup>2</sup> habitables. Simplement au lieu d'avoir un très long bâtiment le long de la Rue Gambetta et la démolition de la ferme, il y aura des personnes qui habiteront probablement le long de la Rue Gambetta comme prévu et d'autres qui habiteront dans une ferme rénovée.

De l'avis de M. Emmanuel Gétaz, on peut être certain d'avoir beaucoup de succès si on imagine pouvoir lire dans 24H une annonce telle que : « logements à louer dans ferme rénovée, à proximité de tous les transports publics ainsi que du lac et d'un parc public situé juste en-dessous ».

Il faut donc sauver cette ferme, elle a une surface habitable extrêmement importante et l'on fera ainsi « d'une pierre deux coups » à la satisfaction de la population.

M. Pierre Rochat, dans le prolongement des propos du rapporteur de minorité et du rapporteur de majorité, aimerait quand même relever que quand l'on dit, avec des trémolos dans la voix, que l'on supprime un témoin du passé, c'est que l'on ne s'est jamais rendu à la Rue du Port. Cette rue est pleine de témoins du passé, Clarens est plein de témoins du passé et la commune de Montreux également. Il ne s'agit pas de



contester ceci, même pas de dire que c'est un immeuble qui est fichu ou pourri. Simplement il ne s'inscrit pas dans le contexte du développement de ce quartier.

Il invite le Conseil communal à bien réfléchir. Il ne conteste pas le fait que la commission unanime, la bouche en cœur, dit qu'il faut des logements, mais là il y a aussi possibilité de faire des logements. Si le plan de quartier tel que proposé est refusé il n'y aura pas de logements pendant une dizaine voire une vingtaine d'années. C'est une certitude.

Il faut essayer de se mettre dans le contexte de cette rue. L'harmonie de l'aménagement urbanistique de ce quartier, quand on pense aux immeubles environnants sans focaliser sur les quelques vieilles bâtisses, il faut reconnaître que c'est un environnement déjà modernisé, qui est déjà reconstruit.

Donc, harmoniser, c'est effectivement démolir. Par contre, créer une rupture, c'est maintenir ce bâtiment là où il y a des constructions nouvelles de part et d'autre. Objectivement, il n'y a pas d'autre langage urbanistique que celui-ci, à moins de vouloir faire de l'angélisme et une observation un peu idéale de la problématique urbanistique.

Cela dit, M. Pierre Rochat aimerait que la Municipalité dise clairement ce qui va se passer. Il a entendu en commission que si cet amendement passe et que si la ferme est maintenue, le plan est caduc. Donc il doit être retiré d'une manière ou d'une autre.

Si la Municipalité ne le retire pas, M. Pierre Rochat déposera une motion d'ordre pour le lui renvoyer. Il espère que ceux qui au sein du Conseil communal considèrent qu'il s'agit de prendre des décisions en regard de la loi et de ce qui est acceptable, admettront, même s'ils aiment bien cette ferme, le renvoi à la Municipalité pour qu'elle étudie un nouveau plan. Ceci est la question fondamentale. Il invite donc à refuser cet amendement.

M. Michel Bongard trouve que dire qu'il faudra 10 ans pour réaliser un quartier d'habitations en ces lieux est totalement faux. En deux ans il est très possible de faire un plan de quartier ou un plan partiel d'affectation, à condition d'être dans une situation favorable, ce qui est le cas en plein centre de Clarens. Clarens a besoin, comme les autres villages de la commune de Montreux, d'avoir un ensemble de vieux bâtiments qui sont des témoins du passé et qui soit cohérent.

Si l'on regarde l'ordre du jour d'aujourd'hui, et il se demande si c'est un hasard, le préavis 31/2008 parle d'un projet de la Municipalité qu'elle soumet ce soir au Conseil communal et qui porte sur un projet urbain pour Clarens. Pour M. Michel Bongard ce projet contient des arguments pour conserver cette bâtisse qui avait une vocation agricole autrefois.

En fait, en lisant ce préavis il est question d'échanges entre les habitants, de lieux de rencontres, de déplacer le centre de loisirs. Ce sont des thèmes qui fournissent des pistes pour l'affectation de ce bâtiment, dans un quartier à la disposition des habitants de Clarens et surtout qui est une respiration nécessaire dans un Clarens densément urbanisé.

M. Pierre-André Spahn veut rebondir sur les propos de M. Emmanuel Gétaz, qu'il remercie ainsi que la plus grande partie de la majorité de gauche de vouloir faire des logements pour la droite. Parce qu'il ose imaginer, que dans cette fameuse ferme quand elle sera rénovée, le prix du loyer d'un appartement de 4 pièces sera largement supérieur à Fr. 3'000.-. Personnellement M. Pierre-André Spahn ne peut pas se le payer, mais vu que la gauche a énormément de propriétaires dans ses rangs, peut-être qu'elle le pourra.

Mme Irina Gote tient à réagir aux propos de M. Pierre-André Spahn. La volonté c'est d'avoir dans cet endroit une mixité. Il est tout à fait envisageable d'avoir une salle communale pour les jeunes de Clarens, au lieu qu'ils errent dans les rues et fassent n'importe quoi. Il est tout à fait envisageable d'avoir aussi une salle de spectacles, une salle de rencontres pour les aînés ainsi que bien d'autres projets.

M. Olivier Gfeller plaide aussi pour la mixité et rappelle à M. Pierre-André Spahn qu'il s'est battu pour cette même idée lors du débat sur la motion de M. Michel Zulauf à propos de logements subventionnés à Chailly. M. Spahn s'est alors battu pour l'idée que les quartiers doivent offrir une mixité avec des gens d'horizons divers. M. Olivier Gfeller l'invite donc à être cohérent par rapport à sa prise de position précédente.

En ce qui concerne les propos de M. Pierre Rochat qui parlait d'une attente de 10 ans, M. Olivier Gfeller pense qu'il est un peu marqué par le refus de Belle-Rive, pour lequel ils se sont battus ensemble et pour lequel effectivement il a été prononcé des chiffres semblables. Mais là il ne s'agit pas d'un projet d'une telle ampleur.

Quant à l'argument qui consiste à dire qu'il va être créé une rupture à cet endroit, M. Olivier Gfeller n'est pas de cet avis. Si cette ferme était ailleurs à Clarens, par exemple au milieu du quartier des Vaudrès, là elle dépareillerait un peu. Mais elle est adossée à un bâtiment qui va être sauvé et à la zone protégée de la Rue du Port. C'est ce qui en fait la valeur et la raison pour laquelle elle a reçu la note 3.

Il aimerait également revenir sur ce qu'a dit M. Bernard Gardiol, rapporteur de la minorité, à propos du service cantonal qui, s'il l'avait jugé nécessaire, aurait déjà signifié qu'il fallait la sauver et non la démolir. Mais le service cantonal aurait donné une note supérieure s'il avait pensé qu'il fallait absolument la sauver. En donnant la note 3 il donne un message clair aux autorités communales, en disant c'est votre choix de prendre cette décision, voulez-vous ou non sauver cette ferme ?

A l'heure où l'on se plaint beaucoup que des compétences sont retirées aux communes, il y a typiquement là un objet qui est de la compétence du Conseil communal, que l'on soit pour ou contre.

Le service cantonal a attiré l'attention sur l'intérêt de cette ferme, vu le contexte dans lequel elle s'inscrit. C'est pourquoi M. Olivier Gfeller trouve que ce n'est pas incompatible avec la création de logements.

M. le Syndic Pierre Salvi s'exprime en sa qualité de Municipal de l'urbanisme et au nom de la Municipalité. Pour rester sur le terrain factuel il faut que le Conseil communal sache, qu'il l'entende s'il ne l'a pas encore perçu, il n'y a eu qu'une seule

opposition déposée dans le cadre de la mise à l'enquête. Cette opposition a été déposée le jeudi, soit le lendemain qui a précédé la dernière séance du Conseil.

Le promettant acquéreur souhaite que cette grange soit démolie puisque au-delà de ce plan de quartier il y a un projet de réalisation. Le propriétaire souhaite aussi démolir cette grange puisqu'il en a fait la demande.

M. Pierre Salvi relève qu'il a apprécié particulièrement l'intervention de M. Emmanuel Gétaz et c'est d'ailleurs presque la seule raison qui l'amène à se lever, dans la mesure où ce dernier a dit : « J'ai visité le bâtiment », sans doute avec l'accord du propriétaire pour éviter de commettre une infraction de domicile.

Quand il est dit qu'il y a une surface de 600m<sup>2</sup> habitables en terme de potentiel dans cette ferme, à l'évidence cela signifie que l'on dénature l'objet. Car pour pouvoir aménager des appartements à l'intérieur il faudra créer des ouvertures qu'elles soient en toiture ou en façade. L'aspect extérieur s'en trouvera modifié.

Dès lors l'objet que l'on voulait protéger n'est plus l'objet qu'on a voulu protéger si on l'a modifié. Par contre, il y a une affectation qui pourrait sans doute convenir, c'est si on en faisait un espace culturel très neutre en modifiant au minimum l'intérieur et l'extérieur, si on imaginait pourquoi pas, un musée du tire-bouchon, peu importe, mais en aucun cas qu'on le transforme en l'habitation.

En conclusion, M. Pierre Salvi aimerait confirmer que la Municipalité n'a pas changé d'avis entre le préavis antérieur et celui qui est déposé et qu'elle se réjouit qu'une décision soit prise aujourd'hui dans le respect des procédures.

M. Pierre-André Spahn s'excuse d'intervenir après M. le Syndic Pierre Salvi et précise que cela n'a aucun rapport avec l'intervention de ce dernier. Il demande un vote à bulletin secret pour éviter les problèmes de comptage qu'il y a eu la dernière fois, et il ose espérer qu'il sera soutenu dans cette demande.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président demande que celles et ceux qui soutiennent la demande de M. Spahn veuillent bien se manifester. Suffisamment de personnes ayant levé la main, il est procédé au vote à bulletins secrets. Il rappelle que le vote porte sur l'amendement à l'article 9.

M. le Président propose de suspendre la séance quelques minutes, pendant que les scrutateurs procèdent au comptage des voix.

Fin de la pause et reprise de la séance à 20h30. M. le Président demande aux Conseillères et aux Conseillers de bien vouloir regagner leur place.

Il annonce le résultat du vote à bulletin secret :

Bulletins délivrés	90
Bulletins rentrés	90
Bulletin nul	0

Bulletins valables 90  
Bulletins blancs 3

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 44 oui contre 43 non.**

M. le Président passe au vote concernant l'article 9, mais M. Pierre Rochat demande la parole.

M. Pierre Rochat déclare que par cohérence avec ce qu'il a dit tout à l'heure, ce préavis n'étant pas réalisable, il est caduc. Il dépose donc une motion d'ordre demandant le renvoi de ce préavis à la Municipalité. Il ne peut pas fonctionner ainsi.

La Municipalité doit le retravailler à la lumière de l'indication qui a été donnée. S'il y a volonté de sauver cette ferme, M. Pierre Rochat est d'accord, mais il ne veut plus travailler sur quelque chose qui ne sert à rien.

Au nom du groupe socialiste Mme Irina Gote demande au Conseil communal de refuser la motion d'ordre de M. Pierre Rochat. Elle trouve cette tactique inacceptable. En effet, dans le cadre du développement juridique de l'initiative populaire « Sauver Montreux 2 », on a vu que la détermination sur un plan de quartier communal fait partie des compétences du législatif.

Cela veut dire que c'est du ressort du Conseil Communal et qu'il faut légiférer jusqu'au bout de la procédure. Mme Irina Gote invite le Conseil communal à être cohérent avec le mandat qui lui a été imparti et à refuser le renvoi à la Municipalité. Ce n'est pas à elle de trancher et de décider sur cet objet là.

M. Pierre Rochat tient à s'excuser auprès de Mme Irina Gote pour qui il a beaucoup de respect pour sa fonction et sa manière de fonctionner dans le cadre du Conseil communal, car il regretterait que ses propos soient mal compris. Il n'y a pas de volonté de temporiser, de trahir le fonctionnement du Conseil communal et les décisions qui ont été prises. Il respecte complètement la décision prise.

Il a bien compris qu'il y a volonté de sauver cette ferme. Mais il a été dit aussi qu'avec le maintien de cette ferme, ce n'est pas possible, le plan n'est pas cohérent. Il faut donc accepter la motion d'ordre et que la Municipalité fasse son travail, c'est d'ailleurs déjà ce que M. Pierre Rochat désirait. Il ne faut pas perdre encore du temps à discuter d'amendements qui ne servent à rien, ce plan n'étant de toute manière pas cohérent, il ne fonctionne pas. S'il y a volonté de garder cette ferme, alors que la Municipalité reprenne son objet.

M. Alexandre Staeger comprend bien l'argument de M. Pierre Rochat, c'est d'ailleurs la position que Montreux Libre avait défendue en premier lieu, lors de la votation de septembre, soit demander le renvoi de cet objet à la Municipalité pour qu'elle le retravaille dans le sens de l'avis de la majorité de la commission.

Entre deux le préavis est quand même revenu à la Municipalité qui ne l'a pas retravaillé dans le sens de la décision du Conseil. Il a donc des doutes quant au fait que la Municipalité le fasse cette fois. C'est pourquoi il invite à refuser la motion d'ordre.

M. Caleb Walther est effectivement pour le maintien de cette ferme et partage la position de M. Pierre Rochat.

Il explique que la position de M. Rochat est tout à fait logique. Ce que l'on veut savoir c'est que peut-on faire de cette ferme ? Il a été dit qu'elle pourrait être utilisée pour un usage public, la racheter, en faire des logements par exemple.

M. Caleb Walther désire maintenant que la Municipalité comprenne qu'il faut un projet avec cette ferme et ensuite le Conseil communal pourra se pencher sur ce projet. Cette logique là amène M. Caleb Walther à soutenir M. Pierre Rochat.

M. Michel Zulauf rappelle que lors de la séance du mois de novembre, le groupe socialiste, par la voie de sa présidente, avait émis l'idée que ce plan de quartier devait faire l'objet d'un référendum voté par le Conseil communal.

Tout à l'heure, M. Emmanuel Gétaz a rappelé que quelque soit le résultat de la décision de ce soir, l'objet devait passer devant le peuple. Il faut une fois redonner la parole au peuple sur un plan de quartier et il faut que l'entier de ce plan de quartier soit examiné, ainsi on saura mieux dans quelle direction on va. Il n'est pas possible de faire voter le peuple sur un seul amendement du Conseil communal sur un plan de quartier.

M. Pierre Rochat est d'accord avec M. Michel Zulauf. Si l'amendement avait été refusé et que l'on soit arrivé au bout du préavis, sans l'amendement, avec la ferme démolie avec le préavis du Conseil communal, il se serait abstenu sur une proposition du vote du peuple. Parce que le choix soumis au peuple était cohérent et légal.

Franchement, il ne sait pas s'il faut qu'il démissionne du Conseil communal. M. Pierre Rochat pense que cela arrangerait certains, mais cela lui est égal !

Ce qu'il veut dire, c'est que le Conseil communal n'est pas cohérent. On va se chipoter devant le peuple en disant que ce plan n'est pas cohérent, qu'il n'est pas conforme à la loi. Là, le vote est relativement clair, 44 contre et 43 pour un maintien de cette ferme.

M. Heinz Schoeneich déclare que pour qu'un plan de quartier puisse fonctionner il faut que tous les acteurs soient d'accord. Manifestement ce ne sera pas le cas puisque l'acteur propriétaire et l'acteur Conseil communal, respectivement les associations de village et autres, n'ont pas les mêmes avis sur un tel objet. Il faut une coordination qui ne peut être assurée qu'en retravaillant le dossier, coordination dont il sera question demain.

Il encourage le Conseil communal à renvoyer ce dossier à la Municipalité pour que cette coordination ait lieu et qu'un dossier cohérent ressorte avec les volontés exprimées par la majorité.

M. Bernard Gardiol tient à apporter une précision, que les deux rapporteurs ont omise de mentionner, puisqu'il a été évoqué la question du copier/coller, il s'agit

d'une remarque importante qui a été faite en commission par le représentant de la Municipalité, à savoir que sur le plan purement formel l'exercice du mois de septembre devait être recommencé, simplement parce que les articles du règlement n'avaient pas été discutés point par point et validés.

Le copier/coller a été utilisé parce qu'il a été estimé que sur le fond les positions demeuraient, mais il n'en demeure pas moins que l'exercice doit être recommencé. Selon les explications de la Municipalité, elle ne peut pas être taxée d'avoir voulu jouer une espèce d'entourloupe ou persévérer, elle a simplement dû recommencer la procédure à zéro.

M. Eric Walther a connu une commission plus perspicace. Là, elle a retiré le projet et trois semaines après elle a dit qu'il allait revenir tel qu'il était. C'est un petit peu bizarre.

A son avis M. Pierre Rochat a tout à fait raison, aller plus loin cela veut dire quoi ? Il l'a très bien souligné que le vote est fait deux fois. La Municipalité doit entendre le vote et tenir compte de ce vote.

Maintenant, après deux votes du Conseil communal il faut que la Municipalité en prenne acte et qu'elle remanie son projet.

M. Emmanuel Gétaz, comme il en a été parlé en commission, est convaincu qu'il faut aller jusqu'au bout des votes et terminer le vote de ce préavis. A la Municipalité, comme d'ailleurs cela avait été dit dès la 1<sup>ère</sup> séance de la commission, d'estimer si ce préavis tel qu'amendé est viable ou pas. S'il n'est pas viable, sauf erreur d'après le règlement, elle peut retirer le préavis et donc revenir avec quelque chose d'autre.

Aujourd'hui il faut que la volonté de ce Conseil soit complète sur tous les points, que tous les articles soient votés, approuvés, amendés ou pas amendés et qu'à la fin ce soit la Municipalité qui juge si le travail effectué est encore viable ou pas. Elle aura toujours la possibilité de le retirer si jamais.

Mme Jacqueline Pellet relève qu'au vu de ce qu'a dit M. Bernard Gardiol, dans le 1<sup>er</sup> exercice il y avait une erreur de procédure, puisque le règlement n'avait pas été voté jusqu'au bout. Ici l'interruption se ferait au milieu. Tout serait flou et insatisfaisant. Il n'y aurait plus rien. Donc il faut aller jusqu'au bout et ensuite d'autres décisions seront prises si nécessaire.

Mme Irina Gote trouve que ce que M. Emanuel Gétaz a dit est tout à fait juste et elle le suit entièrement.

M. Pierre Rochat s'excuse, il n'a pas retrouvé l'article du règlement, mais sauf erreur de sa part, tout Conseiller a le droit, par motion d'ordre, de proposer la suspension des travaux et le renvoi d'un objet à la commission ou à la Municipalité.

M. Olivier Gfeller trouve que comme le travail de préparation a déjà été effectué deux fois en commission, soit trois séances, il faut aller maintenant jusqu'au bout. Cela commence à faire long. Si l'objet est renvoyé à la Municipalité et que cela provoque un vice de forme parce que la décision du Conseil n'est pas claire, on va de nouveau se retrouver avec un problème de procédure.

Il comprend bien le vœu de M. Pierre Rochat, mais justement, comme l'a dit M. Emmanuel Gétaz, c'est la Municipalité qui décidera si ce plan de quartier n'est pas cohérent.

En tout cas, pour ce qui est des volumes, il est parfaitement possible d'imaginer maintenir la ferme et conserver les bâtisses qui sont prévues. Il est vrai que c'est un peu serré, mais en ce qui concerne le côté pratique c'est possible. Après, pour savoir si le plan de quartier est cohérent ou pas, effectivement c'est une question de jugement et M. Olivier Gfeller pense que ce sera la Municipalité qui décidera, lorsqu'on aura été jusqu'au bout des travaux.

M. Pierre Rochat déclare qu'il y a une chose fondamentale dans les travaux et l'exercice de la démocratie, c'est de respecter les règles. L'article 125 du règlement du Conseil dit : « Toute opération peut être interrompue par une motion de procédure ou par une motion d'ordre. La motion de procédure est une proposition tendant à modifier l'ordre des délibérations ou à disjoindre des questions sans toucher à leur fond. La motion d'ordre peut viser au renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition. Si la motion de procédure ou la motion d'ordre est appuyée par 10 membres, elle est mise en discussion et aux voix ».

Elle est probablement appuyée par 10 membres, elle a été mise en discussion, il faut donc la mettre aux voix. Si la motion d'ordre ne passe pas, le préavis pourra continuer à être examiné.

M. Michel Bongard trouve qu'il y a déjà eu une erreur de procédure, on n'a pas été très bon. A force de discuter ainsi, on oublie des votes.

Par exemple, on a voté l'amendement, mais on n'a pas voté l'article 9 amendé. Il faudrait déjà commencer par ça. Ensuite, pour des questions de forme, il y aurait intérêt d'aller jusqu'au bout et terminer ce travail, Faute de quoi, il faudra recommencer le même genre de discussion dans peu de temps.

M. Eric Walther tient à préciser, que comme l'a dit M. Michel Bongard, pour ne pas avoir de vice de procédure, il faut voter l'article.

M. Olivier Gfeller déclare que le problème c'est d'avoir commencé la discussion de fond, à savoir si l'objet allait être renvoyé à la Municipalité ou si le Conseil allait continuer ses travaux, avant d'avoir demandé aux 10 Conseillers qui désiraient la motion d'ordre, de lever la main. C'est juste là le problème.

Personne ne conteste à M. Pierre Rochat le droit de déposer une motion d'ordre et ensuite qu'elle soit votée. Mais les choses n'ont pas été faites dans l'ordre. Maintenant cela se fait dans l'ordre, la discussion de fond a déjà eu lieu, ensuite ce sera le vote. Mais M. Pierre Rochat a parfaitement le droit de déposer sa motion d'ordre.

M. le Président Salvatore Giannone demande à M. Pierre Rochat si formellement il maintient sa motion d'ordre.

M. Pierre Rochat répond par l'affirmative.

M. le Président demande que ceux qui acceptent la motion d'ordre lève la main.

Le nombre de voix ayant été atteint, il déclare que la motion d'ordre est acceptée.

M. Michel Bongard s'adresse à M. le Président et rappelle qu'un amendement a été voté et que cet amendement, tant que l'article 9 tel qu'amendé n'est pas voté, il n'existe pas.

Pour la motion d'ordre de M. Pierre Rochat, qui a reçu le soutien de 10 membres, c'est en ordre. Mais il faut d'abord que l'article 9 tel qu'amendé soit accepté. Ce sont des questions de procédure. Si l'on se lance maintenant dans une motion d'ordre, on prend un risque que l'on ne devrait pas prendre.

M. le Président a bien compris, mais il cite l'article 125 du règlement du Conseil qui est bien clair et qui dit : « Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion de procédure ou par une motion d'ordre ». La motion d'ordre a été déposée et elle a été acceptée.

M. Pierre Rochat déclare à M. Michel Bongard, qu'objectivement l'amendement a été accepté à une voix près, on ne va pas refaire un vote à bulletin secret. C'est le même vote qui va dire que l'article est accepté, avec la même proportion. De plus, il y aura probablement des personnes de la droite qui s'abstiendront pour que l'article passe.

M. Pierre Rochat dépose une motion d'ordre qui demande que cet objet soit renvoyé à la Municipalité, elle aura ainsi le mandat de respecter la décision du Conseil communal et de modifier son plan de quartier.

Le plan de quartier n'existe plus, le règlement n'existe plus ! Tout cela est terminé, alors pourquoi voter des articles ?

Mme Irina Gote entend tout à fait M. Pierre Rochat, mais elle estime qu'il faut voter l'article 9 amendé avant de voter la motion d'ordre.

Puisque la motion d'ordre a été acceptée, M. le Président décide d'ouvrir la discussion sur cette motion d'ordre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Le Conseil communal accepte cette motion d'ordre à une large majorité.**

**7.7. sur l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera (28/2008) (rapp. : M. Jean-Marc Forclaz) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.



M. Jean-Marc Forclaz, président apporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

Au vote, c'est à l'unanimité des 9 Conseillères et Conseillers présents que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le préavis relatif à l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera et de voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

vu le préavis No 28/2008 de la Municipalité du 31 octobre 2008, concernant l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera,  
ouï le rapport de la commission désignée pour cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'autoriser le Municipalité à adhérer au projet d'une structure d'accueil de nuit d'urgence à Vevey, en collaboration avec les communes de La Tour-de-Peilz et de Vevey, et d'en confier la gestion à Caritas Vaud,
2. d'autoriser la Municipalité à engager une dépense liée à l'ouverture de ce lieu d'accueil de nuit d'urgence et lui octroyer à cet effet pour Montreux un crédit de CHF 88'385.00 pour 2009,
3. de financer cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions à une large majorité avec quelques abstentions.**

**7.8. l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.- pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la piscine de la Maladaire (29/2008) (rapp. : M. Anthony Huys).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Anthony Huys, président de la commission, relève qu'un commissaire avait déposé un amendement concernant la conclusion qui a été acceptée à l'unanimité par la commission. Cet amendement figure à la fin du point 1 où il a été ajouté : « sous déduction d'éventuelles subventions ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Anthony Huys déclare que c'est à l'unanimité que la commission a approuvé cet amendement.

**Le Conseil communal accepte cet amendement à une large majorité avec une abstention.**

M. Anthony Huys, président rapporteur de la commission donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusions, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Vu le préavis No 29/2008 de la Municipalité du 31 octobre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.00 pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la Maladaire,

Oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'accorder le préavis No 29/2008 de la Municipalité du 31 octobre 2008 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 3'275'000.00 pour la transformation et la refonte des installations techniques de la zone d'accueil, des vestiaires, douches et WC de la Maladaire, **sous déduction d'éventuelles subventions** ;
2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cette dépense sur une période de 30 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions telles qu'amendées à une large majorité avec quelques abstentions.**

**8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :**

**8.1. sur le projet pilote « Projet urbain » de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de Fr. 135'000.- correspondant à la participation de la Commune de Montreux (31/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 5 janvier 2009 à 19h.00) ;**

La discussion est ouverte.

Mme Jacqueline Pellet ne sera pas longue mais elle tient à dire son agacement, non pas sur le fond, car le projet est intéressant, il est novateur, il est en partenariat avec la Confédération, il s'adresse à Clarens ce qui est une bonne chose, donc de ce côté-là elle n'a pas de restriction.

Mais elle fait remarquer à la Municipalité, qu'en revanche la forme n'est pas des meilleures, car en lisant le préavis en détail on y trouve un jargon à la mode « manageriale » certes, mais quasi incompréhensible. Le « bottom-up », le « top-down », se côtoient, il ne manque plus que le « win-win » pour que l'on ne s'y retrouve plus.

Ensuite les sigles de la page 1 ne sont pas expliqués. Il y a plein de phrases obscures dont il faut relire trois fois tous les éléments pour comprendre. Un organigramme incomplet qui tient tout de l'usine à gaz. Un vocabulaire quelquefois inadéquat.

Ce qu'elle veut signaler simplement, c'est que quand il y a des bonnes idées, il ne faut pas les enrober de cette façon, car c'est le meilleur moyen pour ne pas les faire passer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Caleb Walther ;

Membres : Mmes Juliane Baumann, Coralie Dumoulin, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Laurent Demartini, Emmanuel Gétaz, Daniel Guex, Jean-Bernard Kammer, Olivier Mark, Jean-Michel Talon.

**8.2. Préavis relatif à l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) (contrat de durée déterminée) (32/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mardi 13 janvier 2009 à 18 h. 00).**

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini, en ce qui concerne cette loi sur l'harmonisation des registres, déclare qu'il n'a pas encore tout compris et qu'il ne sait pas s'il y a énormément de Conseillers dans l'assemblée qui ont tout compris. Mais en tant que futur commissaire il souhaiterait obtenir l'Ordonnance fédérale relative à cet engagement de personnel, et ensuite aller vérifier ce qui a été fait dans les autres communes. Il imagine qu'il y a des communes qui ont peut-être déjà pris de l'avance.

S'il y a 15'000 appartements sur le domaine communal, et qu'il faut mettre des petites étiquettes sur chaque fenêtre, ce ne sont pas les occupants des logements qui vont mettre les étiquettes car elles seront placées n'importe comment, il y a donc quelqu'un qui devra le faire. En comptant 1 à 2 minutes pour aller poser une étiquette au Châtelard, mais aussi dans les petits villages ou dans les grands immeubles urbains ce qui est plus facile, cela représente 15'000 heures de travail. Cela fait environ 3 ou 4 mois simplement pour savoir, en regardant sur une porte, que dans cet appartement, il devrait y avoir normalement, parce que l'on en aura peut-être jamais la garantie, un certain nombre de personnes.

Il aimerait, avant que débute la commission, avoir ces documents et connaître vraiment les raisons de ce travail, car il croit qu'aujourd'hui personne a compris à quoi cela sert. Il s'agit de statistiques, mais qu'y a-t-il derrière ces statistiques ?

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close

La commission suivante étudiera ce préavis :

Présidence UDC : M. Patrick Millasson

Membres : MM. Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Ahmad Jahangiri, Daniel Manzini, Christophe Privet, Philippe Sonnard, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn, Dino Tarussio, Bernard Tschopp.

## **9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE**

### **9.1. Rapport sur la réponse à la motion (ancienne) de M. Nicolas Gudet « pour un recours systématique à des procédures de concours ouvertes dès la conception des grands projets urbains communaux » (33/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 14 janvier 2009 à 18 h. 00).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante étudiera ce rapport :

Présidence Montreux – Libre : M. Alexandre Staeger

Membres : Mme Georgette Morisod, MM. Michel Bongard, Denis Golaz, Nicolas Gudet, Michel Posternak, Jean-Daniel Rochat, Pierre-André Spahn, Jean-Michel Talon, Bernard Tschopp, Claude Vidoz.

## **10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

### **10.1. Rapport-préavis sur ses réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit d'exploitation de Fr. 180'000,- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme**

**Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux » (30/2008) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 6 janvier 2009 à 19 h. 00).**

La discussion est ouverte.

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mon intervention se rapporte uniquement bien sûr à la partie du préavis traitant de mon postulat.

J'ai consulté avec plaisir le numéro 1 de « Vivre à Montreux ». Je trouve le graphisme et le contenu clair, simple et agréable à lire.

Le rythme des parutions (3 à 4 numéros par an), mérite d'être augmenté afin de garantir un suivi à l'information. Les 10 numéros par an évoqués dans mon postulat correspondaient au nombre annuel des séances du Conseil communal. Le journal d'information communal se veut également de donner des informations d'actualité sur les décisions importantes de la Municipalité et du Conseil communal.

Il est bien clair qu'à Fr. 18'000.- le numéro, cela pose un problème ! Le prix des offres que j'ai demandées en avril 2007, en relation avec mon postulat, aux 3 entreprises de notre commune à même de réaliser ce projet, oscillait pour 8 pages en quadrichromie entre Fr. 6'500.- et Fr. 10'500.-, y compris les frais d'envoi. J'attire donc l'attention des commissaires sur ce point et pour qu'ils nous apportent un éclairage documenté sur cette différence de prix.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, merci de m'avoir écoutée ».

Mme Jacqueline Pellet anticipe un peu sur l'information qui va être donnée tout à l'heure, puisque elle présidera la commission. Elle a l'intention d'inviter Mme Jocelyne Bouquet pour qu'elle présente ses arguments de façon à ce que la commission puisse se prononcer en toute connaissance de cause et en ayant les divers éléments en main.

Cela dit, peut-être que la discussion dans la commission fera état d'autres aspects qui sont dans ce préavis. Mme Jacqueline Pellet est très perplexe devant l'indigence de ce préavis, quand on voit qu'il manque le site internet, que les perspectives sont pour le moins médiocres voir assez faibles, qu'il y a des pans entiers qui n'ont pas été examinés, elle se pose des questions quant à la suite du travail.

M. Jean-Pierre Buholzer dans le cadre de cette commission propose d'aborder les points suivants :

- a) Il faut se demander si ce bulletin d'information communal répond vraiment à la motion de Mme Bouquet.

- b) Il faut se poser la question si ce journal d'information comble le besoin d'information politique du citoyen (de la citoyenne) lambda
- c) Réfléchir sur la possibilité d'encarter le procès-verbal dans le journal d'information communal !
- d) Réfléchir sur les dérives municipales nombrilistes, à savoir : « il n'y en a point comme nous », en vrac, il pense au titre de ce bulletin qui, de journal d'information **communal**, devient en 2<sup>ème</sup> page, dans l'éditorial de M. Salvi, un **bulletin** d'information **municipal**, il pense aussi à la mise en place de zones trente, pour lesquelles les Conseillères et les Conseillers communaux se sont investis, avec l'impression parfois que la Municipalité freinait le mouvement.

M. Olivier Mark relève qu'en parlant d'homogénéité et de qualité de l'information, sur la convocation il lit un montant de Fr. 180'000.- pour ce préavis et Fr.120'000.- sur le rapport, qu'en est-il ?

M. Ludwig Lemmenmeier profite de l'occasion pour annoncer qu'il travaille avec un groupe sur un projet d'un magazine sur Montreux pour le début de l'année prochaine.

M. Alexandre Staeger rappelle qu'un courrier a été reçu émanant de Mme Coendet concernant le journal Montreux Info-Ville. M. Le Président Salvatore Giannone ayant choisi, dans un souci d'économie de temps qu'il comprend tout à fait, de ne pas le lire, M. Alexandre Staeger va en résumer le contenu, car il estime que cette lettre a trait au sujet du présent préavis. En voici les points principaux :

- 1) Tout d'abord Mme Coendet relève le fait que le Conseil communal faisant paraître des annonces dans Montreux Info-Ville, donne l'impression d'accorder de la légitimité à ce journal et la plupart des citoyens pensent que c'est une publication officielle.
- 2) Mme Coendet note aussi que le délai de parution des procès-verbaux du Conseil communal est très long. Il y a quatre mois de décalage.
- 3) Elle relève aussi que sur un volume de 32 pages, 20 pages sont dédiées à la publicité et 12 seulement aux informations se référant à la commune.
- 4) Finalement Mme Coendet pense qu'il y manque des photos ou des signes représentant la commune de Montreux. Elle trouve aussi que cette publication n'est pas digne d'une commune comme Montreux.

M. Alexandre Staeger comprend tout à fait Mme Coendet. Il estime que la publication des débats du Conseil communal par une voie officielle est une priorité en matière de communication.

Il souhaite qu'une telle publication soit mise en œuvre au plus vite, que ce soit par le biais du concept de communication qui est présenté aujourd'hui ou de la motion Pellet qui a été acceptée lors de la dernière séance.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante étudiera ce rapport-préavis :

Présidence Socialiste : Mme Jacqueline Pellet

Membres : Mmes Juliane Baumann, Madeleine Müller, Christel Stadelmann, MM. Christian Bécherraz, Jean-Pierre Buholzer, Rolf Gosewinkel, Yanick Hess, José Jorge, Daniel Manzini, Heinz Schoeneich.

M. Alexandre Staeger s'excuse d'intervenir un peu tardivement, mais il demande que la lettre de Mme Coendet soit transmise à la commission qui étudiera le préavis 30/2008.

M. le Président relève qu'il y a eu une petite coquille dans la numérotation des points de l'ordre du jour, maintenant il s'agit bien du point 11.

## **11. DEVELOPPEMENT DES MOTIONS SUIVANTES :**

### **11.1. de M. Pierre-André Spahn demandant modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants ;**

M. Pierre-André Spahn donne lecture de sa motion :

« C'est en tant que président de la SICOM, société industrielle et commerciale de Montreux, que je dépose cette motion auprès de notre Conseil.

En effet, plusieurs commerçants de la ville se sont plaints de la mauvaise image de marque donnée par les mendiants ou soi-disant artistes de rue sévissant à Montreux.

L'un deux à même écrit au Conseil d'Etat à l'attention de Mme Jacqueline de Quattro pour lui faire part de ses doléances à ce sujet et lui demandant de trouver une solution à ce problème.

La réponse de Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a été très claire et je vous la cite :

*Le problème évoqué relève de la compétence de la Commune de Montreux. Ainsi, je transmets votre correspondance à la Municipalité concernée en lui laissant le soin de mettre en œuvre les mesures estimées utiles en regard des désagréments que vous dénoncez.*

Fin de citation.

La Municipalité a reçu cette réponse en copie.

Force est de constater que de plus en plus de mendiants fréquentent notre ville. La plupart du temps ils arrivent en bande et sont « coachés » par un chef qui n'hésite pas à les remettre à l'ordre s'ils ne font pas bien leur travail.

Quant aux musiciens, de nouveau, la majorité d'entre eux ne savent jouer que un ou deux morceaux de musique qui sont, le plus souvent, très mal interprétés.

Dès lors, il est urgent de modifier le règlement en vigueur, soit en interdisant purement et simplement toute forme de mendicité sur la Commune de Montreux, soit en prévoyant un règlement strict, clair, net et précis. Dans ce cas là, le respect des règles devra être une priorité.

Pour ma part, je suis plutôt favorable à une interdiction afin de préserver l'image de Montreux, non seulement pour nos hôtes de passage mais également pour la population.

Je demande donc à la Municipalité de nous soumettre, au plus vite, un projet de modification du règlement en vigueur sur le sujet développé.

Selon les informations données par M. Alain Feissli, Municipal de la police, il semblerait que la compétence de la création de ce règlement sera transférée au Conseil intercommunal de la Sécurité Riviera dans le courant du printemps 2009 et qu'un règlement soit à l'étude à ce sujet.

Je maintiens ma motion car si je la dépose au Conseil intercommunal dont je fais partie, le dépôt du titre ne se ferait que le 30 avril et vu qu'il faut, en général, 4 conseils pour que la commission rende un rapport depuis le dépôt de la motion, cela repousserait une éventuelle prise en considération à la fin de l'année 2009. Je souhaite donc que la Municipalité transmette cette motion, si elle est prise en considération, au comité de direction de Sécurité Riviera afin que le dit comité en tienne compte dans ses études et dans l'élaboration d'un règlement ad hoc.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion est ouverte.

Mme Jacqueline Pellet déclare que les travaux de Sécurité Riviera ne sont certes pas hyper rapides, mais ils avancent quand même. Il y a plusieurs mois, M. Yanick Hess et elle-même ont déposé une motion demandant la reprise totale du règlement par les dix communes, cette motion a été acceptée, elle est en travail maintenant. M. Pierre-André Spahn aura donc sans doute très vite une réponse.

M. Miche Bongard aimerait se prononcer sur le fond de la motion de M. Spahn. Aujourd'hui 10 décembre 2008, c'est le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.

Plutôt qu'interdire il faudrait mieux aider. Quant à savoir si un musicien joue bien ou joue moins bien, M. Michel Bongard est d'accord que cela grince souvent, mais ceci ne lui paraît pas être un argument.

Alors à Montreux on accueillerait que les riches avec des legs importants ou des successions encore plus importantes ; M. Michel Bongard est absolument contre le fait que le Conseil communal légifère dans ce domaine.

M. Christophe Privet demande à la commission d'examiner les points suivants :

- 1) D'être attentive à la légalité de la mesure proposée.



- 2) De demander les statistiques à Police Riviera afin de se rendre compte réellement de l'ampleur du phénomène.

M. Jean-Marc Forclaz désire rendre la commission attentive à l'aspect exploitation de ces personnes. M. Spahn l'a relevé et lui-même l'a constaté, ces gens sont déposés et ramassés. En tolérant ceci c'est encourager un trafic humain.

M. Jean-Daniel Rochat est sidéré d'entendre une proposition pareille. Il y a longtemps que l'UDC a vu clair et qu'elle voulait remettre un peu d'ordre dans notre société. Mais voilà que tout d'un coup, il y a des musiciens qui au lieu de jouer la Paloma, que l'on pourrait chanter, jouent des autres airs qui ne plaisent pas à certaines et certains concitoyens.

Si M. Jean-Daniel Rochat avait déposé lui-même cette motion, il aurait été traité de raciste. Là il s'étonne que personne ne réagisse.

M. Bernard Gardiol, pour une question de répartition des compétences entre Sécurité Riviera au niveau du district et les compétences de la commune de Montreux, trouve que la motion de M. Spahn doit être examinée, parce que jusqu'à plus amples informations, c'est toujours la commune qui gère son domaine public et notamment une utilisation accrue du domaine public.

Il ne faut donc pas déléguer ceci uniquement à l'assemblée de Sécurité Riviera.

M. Caleb Walther tient à rassurer M. Jean-Daniel Rochat. Si ce dernier a trouvé M. Michel Bongard pas été assez clair, il lui affirme être également fermement contre cette proposition, et il pense qu'ils ne sont pas seulement les deux de cet avis.

M. Olivier Gfeller est contre cette motion. Il lui semble que le problème est de savoir si cette motion a un objet puisque c'est de la compétence de Sécurité Riviera. A son avis il n'y en a pas, mais il demande à la commission de bien examiner ce point puisque visiblement cela va être renvoyé en commission. Il ne va pas accepter une motion qui est sans objet, même par compassion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Une commission sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

#### **11.2. de M. Pierre Rochat « Pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot »**

M. Pierre Rochat donne lecture de sa motion :

« Nous nous référons à toutes les discussions que nous avons déjà eues à ce sujet, ainsi qu'au fait démontré que la Municipalité a, d'une part, tout tenté pour bloquer le versement du revenu de l'intéressé, d'autre part, veillé à bien sauvegarder les droits de la Commune face à toutes autres éventuelles prétentions de l'intéressé.

Par ailleurs, nous savons désormais que le Conseil d'Etat pour toutes sortes de bonnes raisons, d'ailleurs dans la droite ligne de son analyse de la prescription constitutionnelle en la matière, ne mettra pas en œuvre la procédure de révocation.

Nous avons donc bien compris qu'il n'y a désormais plus rien à faire sans condamnation pénale ou démission.

Dans ce contexte, comme tant M. Doriot que plusieurs d'entre nous considèrent que l'activité municipale correspond plus à un emploi qu'à un simple mandat, nous nous risquons à proposer de donner à la Municipalité la compétence de négocier avec M. Jean-Claude Doriot les conditions d'une sortie anticipée, impliquant, les clauses liées suivantes :

- sa démission immédiate,
- la garantie du versement de sa rémunération, depuis la date de sa démission jusqu'à la délivrance du jugement, mais pendant un an au maximum,
- la non contestation, sauf dispositions pénales exceptionnelles à cet égard, de son droit au 2ème pilier correspondant à son activité municipale,
- s'il devait être acquitté, le versement de sa rémunération jusqu'à la fin de la présente législature.

Les modalités détaillées, notamment la validité limitée de cette offre, il ne faut pas laisser courir cette offre pendant une année ou deux ans, de cette négociation seraient réglées par la Municipalité, avec préavis, si nécessaire, de la commission des finances.

Si nous faisons cette proposition, c'est pour tenter de permettre à la Municipalité de retrouver son effectif normal avant la fin de la législature, sachant bien que, visiblement, M. Doriot ne démissionnera pas de lui-même. Nous avons aussi le sentiment que même s'il écarte l'offre municipale, ce qui est une possibilité qui ne doit pas décourager de présenter la proposition, cette démarche aurait au moins l'effet de démontrer que nous voulons en sortir rapidement.

Nous proposons le renvoi direct à la Municipalité, considérant qu'une discussion en commission n'ajoutera rien à l'affaire, s'agissant simplement de savoir si oui, ou non, nous donnons mandat à la Municipalité de négocier une issue pour cette affaire délicate».

M. Pierre Rochat précise qu'il s'est permis de soumettre ce texte aux présidents de groupe et à un certain nombre de Conseillers. C'est évident que si un certain nombre de Conseillers considèrent qu'il faut aller en commission, cela ira en commission, il ne le conteste absolument pas. Mais il suggère que si tel est le cas, ce soit déjà la commission des finances qui se penche sur la question, quitte à ce qu'ensuite la commission des finances émette un préavis négatif sur la motion.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste demande le renvoi de la motion Rochat à une commission pour étude et rapport. En effet, il lui semble que du point de vue de la légalité et du droit c'est une négociation de marchand de tapis.

D'autre part cela suppose la culpabilité de M. Jean-Claude Doriot sur le plan pénal, ce qui n'est pas encore prouvé.

Mme Irina Gote trouve que cette motion n'est pas respectueuse du point de vue du droit et qu'elle doit être renvoyée à une commission d'étude. Pour elle, ce n'est pas la meilleure solution que de confier ce mandat à la commission des finances.

M. Alexandre Staeger comprend la démarche de M. Pierre Rochat sur le plan de l'opportunité. Par contre, sur le plan de la morale, il ne peut se résoudre à offrir à M. Jean-Claude Doriot un parachute doré, comme le propose M. Rochat.

A ce propos, il relève que ce dernier est issu du milieu de la banque où de telles pratiques sont aussi courantes que contestables. Il ne voit pas pourquoi il faut faire des cadeaux aux dirigeants qui font des erreurs, alors que l'on fait supporter aux braves employés les conséquences des erreurs de leur patron en les licenciant.

C'est pourquoi il s'oppose par principe aux pratiques telles que celles proposées par M. Rochat, M. Jean-Claude Doriot s'en tirerait trop bien. Quant au fond du problème, on ne sait pas trop en fait si cette proposition accorderait des avantages par rapport à la situation telle qu'elle serait sans cette motion.

Dès lors un renvoi en commission lui semble nécessaire. De plus, il pense que cette motion a très peu de chance de succès dans la mesure où si M. Doriot maintient sa ligne de défense, il n'y a aucune chance pour qu'il accepte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Une commission sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

## **12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE :**

### **12.1. interpellation de M. Michel Zulauf sur les conditions de circulation à l'avenue de Collonges**

M. Michel Zulauf donne lecture de son interpellation :

«Monsieur le Syndic  
Madame et Messieurs les Municipaux,

Je me permets de vous interpellier sur les raisons qui vous ont conduit à modifier les priorités de circulation au long de l'avenue de Collonges et à marquer de nouvelles places de stationnement de voitures au bas de la rue de Veraye, en face de la place de jeux de Collonges.

D'autre part, l'aménagement de l'avenue de Collonges en zone résidentielle limitée à 30 km/heure suscite beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension chez les usagers du quartier. Cette voie de transit est très fréquentée au mois de décembre, au mois de juillet ainsi que les dimanche lors des retours de week-end; dès lors, la multiplication d'obstacles à la circulation rend de plus en plus difficile la nécessaire cohabitation entre piétons et automobilistes.

En conséquences, je me permets de vous poser les questions suivantes :

1. Qui a pris la décision de ces nouvelles dispositions?

2. Qui a été consulté et à quel moment?
3. Le quartier de Collonges, à forte densité de constructions et de population, est-il compatible à une zone résidentielle?
4. L'avenue de Collonges va-t-elle être interdite à la circulation de transit? Si oui, par quelle signalisation?

Au nom des habitants et automobilistes du quartier, je vous remercie d'avance, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, de répondre à ces questions».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare à M. Michel Zulauf que la Municipalité lui répondra par écrit, de manière exhaustive, afin qu'il soit parfaitement renseigné sur l'évolution de cette portion de la Commune.

### **12.2. interpellation de M. Edmond Chevalley concernant la Route du Cloalet à Chernex**

M. Edmond Chevalley donne lecture de son interpellation :

«La desserte des hauts de Chernex par les chemins de Chamby, du Cloalet, des Marais ou de la Traversière n'est plus acceptable. Ces chemins sont pentus, étroits et ne permettent pas le croisement des véhicules. De plus, le passage à niveau du MOB au bas du Chemin de Chamby est dangereux et difficile à traverser.

Lors de la séance du Conseil Communal du 31 août 2005, j'avais déjà demandé où en était le projet de route du Cloalet. Il m'avait été répondu une année plus tard que:

*«cette nouvelle liaison et l'amélioration consécutive du Chemin du Cloalet jusqu'à son intersection avec le Chemin de Chamby seront portés au plan d'investissements pour une réalisation à l'horizon 2009-2010 ».*

Par conséquent, mes questions sont les suivantes :

1. Où en est ce projet ?
2. A quand la réalisation de ce projet ?

D'avance je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre à cette interpellation par écrit ».

M. le Municipal Christian Neukomm répond que la Municipalité, comme le souhaite M. Edmond Chevalley, répondra par écrit de manière exhaustive à ses questions.

### **12.3. interpellation de M. Pierre RoCHAT pour un Musée des Beaux-Arts sur la Riviera**

M. Pierre Rochat donne lecture de son interpellation :

« L'avenir du Musée Cantonal des Beaux-Arts de Lausanne était incertain avant la votation, il pourrait bien être désormais compromis vu les divergences de vue lausanno-lausannoise qu'il suscite.

J'ai déposé hier une interpellation au Grand Conseil affirmant qu'il n'y a pas que Lausanne qui puisse accueillir ce musée et posant les questions suivantes au Gouvernement :

- ***Dans sa réflexion à venir, compte-t-il intégrer l'hypothèse de construire le Musée ailleurs dans le canton ? A-t-il reçu des propositions dans ce sens, notamment de la part de régions qui étaient favorables à ce projet ? Le cas échéant, quelles suites compte-t-il y donner ? Aurait-il déjà songé à ouvrir un appel d'offre cantonal, si non ne serait-il pas bien inspiré de le faire ?***

Vous l'aurez compris, comme plusieurs d'entre nous et beaucoup d'autres dans la région, je pense que ce projet est très important, qu'il serait très regrettable que les collections qu'il devrait abriter partent sous d'autres cieux, que nombre d'oeuvres doivent sortir rapidement des caves et des dépôts de Rumine, que Rumine n'est vraiment pas si facilement transformable qu'on veut bien le dire, j'en passe et des meilleurs, et qu'il convient donc que nous offrions la possibilité de le faire dans notre région, voir à Montreux.

Dès lors et dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. **A-t-elle analysé l'opportunité de faire des propositions à cet égard, pense-t-elle que c'est une idée à exploiter?**
2. **S'est-elle approchée des autres communes de la région pour tenter une action commune?**
3. **A-t-elle des idées de sites potentiels?**
4. **Songe-t-elle à constituer un comité de candidature :**
  - **si oui, quelle est sa mission et son programme?**
  - **si non pourquoi?**

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Laurent Wehrli, malgré l'heure avancée, tient à répondre à M. Pierre Rochat. Sur la 1<sup>ère</sup> question, tout le monde a pu lire dans les journaux que la Municipalité a décidé, vendredi dernier, d'écrire au Conseil d'Etat pour évoquer la possibilité que ce musée, pour autant que le Conseil d'Etat souhaite le délocaliser de

Lausanne, puisse également peut-être se réaliser dans la commune, et qu'elle était à disposition pour en discuter et pour étudier un certain nombre de perspectives.

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> question, il précise qu'à ce jour il y a eu un contact avec la Municipalité de Vevey, en l'occurrence par le biais de son syndic. L'interpellateur de la Tout-de-Peilz, M. Valloton, a également pris contact avec la Municipalité de Montreux. Un certain nombre de contacts ont donc été pris, mais tout cela est très récent, et ces contacts sont suivis.

A la 3<sup>ème</sup> question, M. le Municipal Laurent Wehrli répond que c'est bien le cas puisque la Municipalité a évoqué être à disposition, et cela ne pouvait se faire sans avoir quelques idées. Il ne tient pas à être plus prolix maintenant dans l'énumération de ces lieux, car pour certains il y a des contacts à prendre avec des partenaires privés.

Quant à la 4<sup>ème</sup> question, il répond que la Municipalité en a eu l'idée mais qu'elle est en attente, car elle ne veut pas monter « une usine à gaz » si cela ne sert à rien. Il faut d'abord avoir une réponse de principe du Conseil d'Etat disant oui on peut discuter. A ce moment là il vaut la peine d'aller prendre contact avec les propriétaires privés des sites potentiels, respectivement monter un comité.

Madame Catherine Lyon n'a pas encore répondu au courrier de la Municipalité, mais elle a donné une forme de réponse, puisque dans le journal Le Temps, elle disait très clairement qu'elle ne voyait un avenir à ce musée qu'à Lausanne, puisque tous les autres musées cantonaux des Beaux-Arts sont dans les capitales cantonales.

Il s'agit donc de recevoir une réponse officielle du Conseil d'Etat au courrier de la Municipalité afin de pouvoir poursuivre cette démarche et cette réflexion.

M. Pierre Rochat remercie la Municipalité de sa réponse, mais il avait imaginé peut-être une résolution, mais il croit que c'est prématuré. Il pense que beaucoup de personnes au sein du Conseil communal approuve une opération de ce type là et que beaucoup de Montreusiens sont prêts à s'engager dans cette opération. Il se réjouit donc que la Municipalité aille dans ce sens.

### **13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

En préambule, M. Jean-Pierre Buholzer espère que M. le Municipal Laurent Wehrli n'a pas oublié, avant de causer Musée des Beaux-Arts, de penser premièrement au NED.

Concernant la Place du Marché, il remercie M. Yves Cornaro et son équipe d'avoir tenu compte de ses remarques critiques.

C'est la 1<sup>ère</sup> année que le passage le long de la façade ouest a été élargi (là où se trouvent l'entrée de la Migros, la droguerie et la galerie du Marché), que la partie opposée à la façade ouest a été maintenue dans un état très propre, et, in fine, que l'on a laissé les arbres qui bordent ce même passage, libres de toute matière plastique !

En ce qui concerne la circulation, du lundi au vendredi, des kyrielles de voitures, puisqu'il n'y a pas de navettes, embouteillent complètement le centre ville, notamment l'Avenue des Alpes, où l'air devient littéralement irrespirable. Le ciel est bas et ce sentiment d'asphyxie est encore accentué. C'est une ronde infernale d'automobiles et les autorités ne font pas grand-chose pour y remédier.

De qui se moque-t-on ? De tous les piétons (piétonnes) et surtout de tous ceux qui habitent cet endroit ! Pour M. Jean-Pierre Buholzer, il ne faut pas parler d'un tunnel ni daubez sur le sens unique, non, la solution n'est pas là. Mais où est-elle ?

Eh bien ! Lui il a la solution. Il se demande s'il ne faut pas mettre sur pied un service de bus et circonscrire les véhicules à la périphérie de la ville, tout simplement comme il est procédé lors du festival de jazz !

Pourquoi cela ? On ne veut pas crever sous l'effet des gaz d'échappement de ces chères bagnoles !

Pourquoi ? Parce que Montreux vient de publier un journal d'information qui s'intitule non pas « mourir à Montreux », mais « vivre à Montreux ! »

En définitive de quoi à besoin Montreux ?

Montreux a besoin non pas d'un bouclier **fiscal** mais Montreux a besoin d'un bouclier **vital** !

M. Yves Cornaro, comme il le fait chaque année avec grand plaisir, aimerait remercier tous les collaborateurs de la commune qui oeuvrent à la bonne réalisation du Marché de Noël. Au nom du comité de Montreux Noël, il tient à demander aux directeurs des services et à leur chef de service de transmettre toute leur gratitude envers tous les collaborateurs qui se donnent beaucoup de peine pour que la manifestation soit belle et amène un nombre record de visiteurs, de touristes ainsi que des personnes de la région, dans la magnifique ville de Montreux.

Mme Jacqueline Pellet s'excuse de ne pas avoir été peut-être très attentive durant cette soirée, il faisait chaud, et elle a sans doute raté le moment où M. le Président a donné les titres des postulats et des motions qui ont été déposés. Si c'est le cas où s'ils n'ont pas été donnés, elle demande à M. le Président de bien vouloir les redonner.

M. le Président répond qu'il les a donnés et précise qu'il n'y avait pas de postulat.

Mme Jacqueline Pellet déclare qu'au départ M. le Président a annoncé une motion, trois postulats et une question, c'est la raison de sa demande.

M. le Président répond qu'il s'agissait de trois interpellations et non pas de trois postulats.

M. Michel Posternak, en prévision de la séance extraordinaire sur le PGA, demande si des dispositions ont été prises quant au parking pour les véhicules des membres

du Conseil communal. Il pense en particulier à ceux qui travaillent en dehors de Montreux et qui ne peuvent pas facilement utiliser les transports publics pour se rendre au Palais des Congrès, compte tenu de l'heure avancée de la séance.

M. le Président Salvatore Giannone remercie M. Michel Posternak d'avoir posé la question. Il allait justement donner des informations pratiques par rapport à ceci. Le parking a été prévu directement en face, soit le parking du Lorius, et également au bord du lac.

M. Yves Laurent Kundert demande si les bus seront gratuits pour les Conseillers qui se rendront à cette séance sur le PGA. M. le Président répond que rien n'a été prévu dans ce sens.

M. Olivier Mark, sans empiéter sur les débats et les discussions qui auront lieu lors de cette séance, demande à M. le Président des renseignements sur la procédure prévue en cas de dépassement du temps. Il a de grands soucis vu les 160 amendements.

M. le Président répond qu'il est prévu de faire une pause environ 2h30 à 3 h00 après le début de la séance. A ce moment là une réunion aura lieu avec les présidents de groupe pour faire le point et savoir si l'on va arriver au bout ou pas, et une décision sera prise. Ce sera soit de continuer la séance, soit de l'agender s'il y a trop d'objets à traiter en 2<sup>ème</sup> partie.

M. Olivier Blanc, toujours sur ce sujet, demande s'il est prévu une séance de relevée à 8h00, afin de savoir si les Conseillers seront libres le vendredi. M. le Président répond par la négative.

M. le Président déclare que la question de M. Daniel Manzini sera transmise à la Municipalité. M. Daniel Manzini intervient pour dire que sa question va exactement dans le même sens que celle posée par M. Pierre RoCHAT, et il a obtenu toutes les réponses de la part de M. Laurent Wehrli. Il n'y a donc plus besoin de la transmettre, elle est annulée.

M. le Président en prend note et la parole n'étant plus demandée M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45 en invitant les personnes présentes à une agape dans la Salle des Ancêtres.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

Salvatore GIANNONE

La secrétaire suppléante :

Charlotte CHEVALLIER



